

# Requête d'un financement accéléré COVID-19 auprès du Partenariat Mondial pour l'Education

| CONTEXTE  |   |
|---|---|
| Pays :  | <b>SENEGAL</b>  |
| Agent (s) partenaire(s) :   | <b>Agence Française de Développement (AFD)</b>  |
| Agence(s) de coordination :   | <b>Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture (UNESCO)</b>                               |
| Intitulé du programme :   | <b>Programme d'Appui au Développement de l'Education du Sénégal : Riposte et Résilience face au COVID-19 (PADES_RR)</b> |
| Montant total du financement accéléré COVID-19 :  | <b>10 000 000 USD</b>   |
| Commissions de l'agent partenaire (en supplément du montant total du financement accéléré COVID-19 demandé) <sup>1</sup> :            | <b>500 000 USD</b>  |
| Commissions de l'agent partenaire en % du montant total du financement accéléré demandé :   | <b>5%</b>   |
| Date de soumission de la requête pour un financement accéléré COVID-19 :  | <b>5/11/2020</b>  |
| Date estimée de démarrage du financement accéléré COVID-19 :  | <b>7/1/2020</b>   |
| Date estimée de clôture du financement accéléré COVID-19 (doit correspondre au dernier jour du mois, par exemple : le 30 juin 2021) : | <b>12/31/2021</b>   |
| Date prévue pour la remise du rapport de fin d'exécution (au maximum 6 mois après la date de clôture du programme) :                  | <b>06/30/2022</b>   |

|   |                                     |   |
|---|-------------------------------------|---|
| <b>Modalités du financement - (mettre un 'X')</b> | <input type="checkbox"/>            | Fonds commun sectoriel  |
|   | <input type="checkbox"/>            | Fonds commun de projet / Cofinancement<br>Projet autonome   |
|   | <input checked="" type="checkbox"/> | (Composante additionnelle du volet 'appui projet' du Programme d'Appui au Développement du Sénégal cofinancé par le PME et l'AFD) |



## **DOCUMENT DE PRESENTATION DU PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION AU SENEGAL – RIPOSTE ET RESILIENCE FACE AU COVID-19**

**(PADES – RR)**

**2020 – 2021**

Version révisée (7 juillet 2020)

Le programme d'appui au développement de l'éducation au Sénégal – riposte et résilience face au COVID-19 (PADES-RR) est un programme d'un montant total de 7 M\$, financé par le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) et conçu pour soutenir la mise en œuvre par le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) des orientations de son plan de riposte en réponse à l'épidémie de COVID-19. Ce financement vise à atténuer l'impact des perturbations immédiates et à moyen et long terme causées par la pandémie de COVID-19 sur l'éducation de base et à renforcer la résilience du système éducatif sénégalais. Ce programme sera mis en œuvre en cohérence avec les orientations stratégiques du plan sectoriel de l'éducation du Sénégal (Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'éducation et de la formation - PAQUET-EF), et en complémentarité avec le PADES, co-financé par le PME et par l'AFD, ainsi qu'avec l'ensemble des financements alloués au plan de riposte du MEN.

## RESUME

|  |  |
|--|--|
| <b>Pays</b>  | SENEGAL  |
| <b>Programme parent auquel le financement accéléré de réponse au COVID-19 du PME est rattaché</b>          | Programme d'Appui au Développement de l'Education au Sénégal (PADES) cofinancé par le PME et l'AFD   |
| <b>Titre du programme</b>  | Riposte et Résilience face au COVID-19 (PADES-RR)  |
| <b>Agent Partenaire</b>  | Agence Française de Développement  |
| <b>Maîtrise d'ouvrage</b>  | Ministère de l'Education Nationale de la République du Sénégal   |
| <b>Partenaires de mise en œuvre</b>  | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)<br>Programme Alimentaire Mondial (PAM)   |
| <b>Partenaire de recherche</b>   | L'Institut Éducation, Famille, Santé et Genre de l'Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal.  |
| <b>Objectifs</b>   | <p><b>Objectif général</b> : contribuer à la mise en œuvre du Plan sectoriel en éducation de riposte en réponse à la crise du Covid-19 au Sénégal pour le périmètre correspondant au champ d'actions du Ministère de l'Education Nationale en ciblant prioritairement les élèves, enseignants et écoles élémentaires publiques.</p> <p><b>Objectifs spécifiques</b> :</p> <p><b>OS-1</b> : Contribuer à atténuer les effets de la crise Covid19 sur l'année scolaire 2019/20 en assurant la continuité du système et des services éducatifs, notamment auprès des élèves vulnérables ;</p> <p><b>OS-2</b> : Accompagner la réouverture des établissements scolaires sur l'année 2019/20 et/ou le démarrage et déroulement de l'année scolaire 2020/21 en assurant la protection des élèves et des personnels et en stimulant la fréquentation et la réussite scolaire des élèves vulnérables ;</p> <p><b>OS-3</b> : Renforcer la démarche d'apprentissage et la résilience de l'administration scolaire et des établissements d'enseignement à partir de données probantes.</p>  |
| <b>Résultats attendus à la fin du programme</b>  | <p><b>R1</b>- Au minimum 72% des élèves des écoles élémentaires et des collèges d'enseignement moyen publics ont bénéficié de ressources pédagogiques à distance/à domicile en soutien des apprentissages ;</p> <p><b>R2</b>- Au moins 14 500 enseignants de l'élémentaire et du moyen public sont formés à l'utilisation des méthodes d'apprentissage à distance ;</p> <p><b>R3</b> - 8631 écoles élémentaires et 1016 collèges d'enseignement moyen publics ont ré-ouvert au bénéfice de 2,4 millions d'élèves ;</p> <p><b>R4</b>- 100% des 8631 écoles élémentaires publiques et 1016 collèges d'enseignement moyen publics ont mis en place des normes, mesures et pratiques d'hygiène pour la prévention du COVID-19 ;</p> <p><b>R5</b>- 100% des élèves sont retournés à l'école élémentaire et au collège avec la réouverture des établissements à la rentrée scolaire 2020/21;</p> <p><b>R6</b>- Les apprentissages de l'ensemble des élèves des classes d'examen de l'élémentaire (soit 214 560 élèves du CM2) ont fait l'objet d'une évaluation pour mesurer l'incidence de la fermeture des écoles sur leurs apprentissages ;</p> <p><b>R7</b>-Une performance de 74% du taux de transition du cycle élémentaire au cycle moyen général;</p> <p><b>R8</b>-Une performance de 60,5% du taux de transition du cycle moyen général au cycle secondaire général ;</p> <p><b>R9</b>- Au minimum quatre études scientifiques indépendantes sont publiées documentant les leçons tirées de la réponse à la crise Covid19 dans le secteur de l'éducation.</p> |
| <b>Ciblage géographique</b>  | Territoire national<br>14 régions<br>16 Inspections d'Académie<br>59 Inspections d'Education et de Formation   |
| <b>Durée d'exécution</b>   | 18 mois  |
| <b>Allocation indicative du financement accéléré PME de réponse au Covid-19 à la République du Sénégal</b> | 7 000 000 dollars américains   |

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Table des matières .....   | 3  |
| Liste des acronymes et sigles .....  | 4  |
| I. INTRODUCTION .....  | 6  |
| II. CONTEXTE ET ENJEUX.....  | 7  |
| 2.1 Sénégal .....  | 7  |
| 2.2 Secteur de l'éducation.....  | 7  |
| 2.3 Epidémie de Covid-19.....  | 9  |
| 2.4 Défis posés au secteur de l'éducation.....   | 11 |
| 2.5 La réponse du Gouvernement du Sénégal .....  | 14 |
| III. PROCESSUS D'ELABORATION DE LA REQUETE .....   | 18 |
| IV. DESCRIPTION DU PROGRAMME.....  | 19 |
| 4.1 Objectif général et spécifiques du programme.....  | 19 |
| 4.2 Chaine des résultats .....   | 19 |
| 4.3 Activités du programme et logique d'intervention .....   | 21 |
| 4.4 Approche transversale : genre et inclusion.....  | 28 |
| V. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE : ALIGNEMENT SUR LE MODE OPERATOIRE DU VOLET<br>« APPUI PROJET » DU PADES.....   | 31 |
| 1.1 Cadre général : responsabilisation et capitalisation .....   | 31 |
| 1.2 Brève description des modalités opérationnelles.....   | 33 |
| II. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION .....   | 35 |
| 2.1 Modalités de suivi et de rapportage .....  | 36 |
| 2.2 Démarche d'apprentissage.....  | 37 |
| 2.3 Evaluation finale .....  | 40 |
| III. COUT ET FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROGRAMME.....  | 41 |
| IV. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE .....  | 46 |
| V. EVALUATION DES RISQUES ET MESURES DE MITIGATION.....  | 48 |
| ANNEXE 1- CADRE DE RESULTATS DU PROJET .....   | 53 |
| ANNEXE 2- RESUME DES INDICATEURS D'ACTIVITE.....   | 59 |
| ANNEXE 3- LETTRE DE NOMINATION DE L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT COMME AGENT<br>PARTENAIRE DU FINANCEMENT ACCELERE POUR LA REPONSE AU COVID-19..... | 60 |

## Liste des acronymes et sigles

|           |  |
|-----------|--|
| ABS       | Appui Budgétaire Sectoriel   |
| BCI       | Budget Consolidé d'Investissements   |
| BFEM      | Brevet de Fin d'Etudes Moyennes  |
| BM        | Banque Mondiale  |
| CAF       | Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle   |
| CAPC      | Cellule d'animation pédagogique et culturelle  |
| CFEE      | Certificat de fin d'Etudes Elémentaires  |
| CGE       | Comité de Gestion de l'Ecole   |
| COSYDEP   | Coalition des Organisations en SYnergie pour la Défense de l'Education Publique  |
| CP        | Cellule Pédagogique  |
| CRFPE     | Centre Régional de Formation des Personnels de l'Education   |
| DAGE      | Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement  |
| DCMP      | Direction Centrale des Marchés Publics   |
| DCaS      | Direction des Cantines Scolaires   |
| DCS       | Direction des Constructions Scolaires  |
| DEE       | Direction de l'Enseignement Elémentaire du MEN   |
| DEMSG     | Direction de l'Enseignement Moyen et Secondaire Général du MEN   |
| DEPS      | Direction de l'Enseignement Pré-Scolaire du MEN  |
| DEqS      | Direction des Equipements scolaires  |
| DFC       | Direction de la Formation et de la Communication du MEN  |
| DPRE      | Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education du MEN   |
| EPDG      | Education Plan Development Grant   |
| ESPIG     | Education Sector Plan Implementation Grant   |
| FC        | Formation Continue   |
| FCDIA     | Formation Continue Diplômante des Instituteurs Adjoints  |
| FI        | Formation Initiale   |
| FMI       | Fonds Monétaire International  |
| GFP       | Gestion des Finances Publiques   |
| GNPEF     | Groupe National des Partenaires de l'Education   |
| IA        | Inspection d'Académie ou Inspecteur d'Académie   |
| IEF       | Inspection d'Education et de Formation ou Inspecteur d'Education et de Formation   |
| IEMSG     | Inspecteur de l'Enseignement Moyen et Secondaire Général   |
| IFADEM    | Initiative Francophone pour la Formation à Distance des Maîtres  |
| INEADE    | Institut National d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education   |
| MFB       | Ministère des Finances et du Budget  |
| MEN       | Ministère de l'Education Nationale   |
| MEFPA     | Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Artisanat   |
| MEPC      | Ministère de l'Economique, du Plan et de la Coopération  |
| MSAS      | Ministère de la Santé et de l'Action Sociale   |
| ODD       | Objectifs du Développement Durable   |
| OI        | Organisation Internationale  |
| OMS       | Organisation Mondiale de la Santé  |
| ONG       | Organisation non gouvernementale   |
| PADES     | Programme d'Appui du Développement de l'Education au Sénégal   |
| PAQUET-EF | Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence du secteur de l'Education et de la Formation                 |
| PAM       | Programme Alimentaire Mondial  |
| PASEC     | Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la Conférence des Ministres de l'Education des Etats et gouvernements de la Francophonie |

|        |   |
|--------|---|
| PEFA   | Public Expenditure and Financial Accountability Evaluation Framework      |
| PIB    | Produit Intérieur Brut  |
| PME    | Partenariat Mondial pour l'Education                                      |
| PNCS   | Programme national de cantines scolaires                                  |
| PSE    | Plan Sénégal Emergent   |
| PTF    | Partenaires techniques et financiers                                      |
| RNSE   | Rapport Nationale sur la Situation de l'Education                         |
| RTS    | Radio Télévision Sénégalaise  |
| SIGIF  | Système Intégré de Gestion de l'Information financière                    |
| SIGFIP | Système Intégré de Gestion des Finances Publiques                         |
| SNERS  | Système National d'Evaluation du Rendement Scolaire                       |
| TBS    | Taux brut de scolarisation  |
| TNEF   | Test National d'Evaluation en Français                                    |
| TNT    | Télévision Numérique Terrestre  |
| UEMOA  | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine                             |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture |
| UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance                                    |
| USAID  | Agence des Etats-Unis d'Amérique pour le Développement International      |

## I. INTRODUCTION

Le présent document de programme a pour objet de présenter un ensemble cohérent d'interventions, leurs contenus et leurs modalités de mise en œuvre en vue i) d'atténuer l'impact de la crise engendrée par l'épidémie du Covid-19 sur le système éducatif de base sénégalais en assurant la continuité des enseignements-apprentissages et un soutien à la communauté éducative, aux élèves et aux familles, en particulier les plus vulnérables ; ii) de contribuer au rétablissement rapide du système en créant des conditions favorables pour la réouverture des écoles dans un environnement sain et sécurisé et le bon déroulement de la prochaine année scolaire et iii) de renforcer la résilience du système éducatif pour le rendre plus résistant et en mesure de répondre à de futures crises.

Cet ensemble d'interventions se base sur le plan de riposte du MEN qui a été élaboré en réponse à l'épidémie de Covid-19 et dont l'avant-projet a été présenté à l'ensemble des partenaires dès le 7 avril 2020. Ce plan constitue le cadre de référence visant à fédérer l'ensemble des interventions en appui au sous-secteur de l'éducation de base dans le contexte de la crise sanitaire et socio-économique actuelle.

Les actions retenues visent ainsi, d'une part à faciliter la poursuite des activités scolaires de l'année 2019-2020 qui ont été interrompues suite à la fermeture des écoles et, d'autre part, à accompagner le démarrage de l'année scolaire 2020-2021, en stimulant le retour à l'école des élèves vulnérables, particulièrement affectés par la discontinuité éducative et les effets socio-économiques nés de la crise sanitaire.

Adossé au Programme d'Appui pour le Développement de l'Éducation du Sénégal, co-financé par le PME et l'AFD, la mise en œuvre du volet « Riposte et Résilience en réponse à la crise du Covid-19 (PADES\_RR) privilégiera i) un alignement sur les objectifs du plan de riposte du MEN, ii) un partenariat effectif avec l'ensemble des acteurs de l'éducation et la promotion des mécanismes de concertation et de dialogue sectoriel, iii) l'harmonisation des interventions, sous le leadership du MEN, avec celles des autres partenaires techniques et financiers afin de répondre efficacement aux enjeux soulevés par la crise actuelle ainsi qu'iv) un dispositif de suivi-évaluation et de recherche-action robuste et en continu pour collecter et analyser les indicateurs de résultats du programme, mais également pour tirer des enseignements liés à la gestion de cette crise.

## II. CONTEXTE ET ENJEUX

### 2.1 *Sénégal*

En 2018, la population du Sénégal s'élevait à 15,8 millions d'habitants avec un taux de croissance démographique annuel de 2,8 %. Le Sénégal est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, 38 % de sa population vivant avec moins de 1,90 dollar américain (PPA \$ US 2011) par jour en 2016 et un revenu national brut par habitant de 3 670 dollars en 2018 (PPA \$ US 2011).

Le Sénégal fait du capital humain un ressort essentiel de sa trajectoire d'émergence (axe 2 du Plan Sénégal Emergent) afin de diversifier son économie, de développer l'harmonie sociale et la stabilité politique en vue d'atteindre « *un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire et un Etat de droit* ». Le secteur de l'éducation-formation concerne 64 % de la population sénégalaise (0-26 ans) et croît à un rythme annuel de 2,89 % : l'inclusion réussie de cette jeunesse détermine la paix sociale et le dynamisme économique à venir du pays. Le secteur représente environ 23,3 % des dépenses du budget de l'Etat en 2019, premier secteur de dépenses nationales (hors service de la dette).

### 2.2 *Secteur de l'éducation*

**Organisation** : La gestion générale du secteur de l'éducation et de la formation relève de la compétence de trois ministères et une Agence nationale : le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN), chargé de l'enseignement préscolaire jusqu'au secondaire, ainsi que de l'éducation de base des adultes; le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI); et le Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat (MEFPA), responsable de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP).

**Etat des lieux** : En 2019, le Sénégal comptait 6,2 millions d'enfants d'âge scolaire. Le MEN scolarise actuellement près de 3,5 millions d'entre eux dans des écoles du préscolaire au secondaire (dont plus de 50 % de filles) ; 37%<sup>1</sup> des enfants en âge scolaire restent cependant soit non scolarisés soit déscolarisés précocement. Si le système éducatif n'a cessé de croître (accès), de faciliter l'éducation des filles (la parité est aujourd'hui défavorable aux garçons jusqu'au collège et elle est atteinte au lycée), d'allonger les scolarités, les jeunes Sénégalais ne sont encore que 4 sur 10 à achever le niveau collège (dit « moyen ») et 1 sur 10 à achever le lycée. Par ailleurs, seuls 60% des élèves de fin de primaire maîtrisent les compétences attendues en langue (français) et mathématiques<sup>2</sup>. Moins de 1 sur 10 atteint ensuite l'enseignement supérieur. Etant donné le croît démographique, cela représente néanmoins une forte pression sur le système d'éducation et de formation : si 100 000 jeunes sortent aujourd'hui sur le marché du travail chaque année, ils seront 296 000 en 2030.

---

<sup>1</sup> Les données sont issues du *Rapport National sur la Situation de l'Éducation* (RNSE) – 2018/19.

<sup>2</sup> Rapport PASEC 2014.



**Politique sectorielle :** Pour relever ces défis, le Sénégal a actualisé son plan sectoriel pour la période 2018-2030 en vue également de l’ancrer dans les nouveaux cadres politiques, objectifs et programmes internationaux et nationaux (dont l’ODD 4, le Plan Sénégal émergent, le projet Décentralisation – acte III, les Assises pour l’éducation au Sénégal, le programme de l’UEMOA pour les réformes budgétaires). Le Programme d’Amélioration de la Qualité, de l’Equité et de la Transparence du secteur de l’Education et de la Formation (PAQUET-EF) comporte trois résultats intermédiaires : i) l’offre d’une éducation et d’une formation de qualité, ii) un accès inclusif et équitable à une éducation et à une formation de qualité pour tous, et iii) une meilleure gouvernance et une responsabilisation accrue de tous les acteurs.

**Tableau n°1. Vue d’ensemble de la structure de l’éducation au Sénégal en 2019**

| Niveau et année      | Groupe d’âge | Enfants d’âge scolaire | Enfants inscrits  | Enseignants dans le public | Etablissements d’enseignement publics     |
|----------------------|--------------|------------------------|---|----------------------------|---|
| Préscolaire          | 3-5 ans      | 1 437 161              | 252 330 (18%)<br>(F : 52,2% et G : 47,8%)   | 4 101                      | 1 453                                     |
| Primaire             | 6-11 ans     | 2 559 695              | 2 171 967 (85%)<br>(F : 57% et G : 47,3%)<br>dont<br>- 1 801 181 dans le public;<br>- 365 557 dans le privé et<br>- 5 229 dans le communautaire | 50 077                     | 8 631 écoles élémentaires (EE)            |
| 1er cycle secondaire | 12-15 ans    | 1 497 550              | 746 497 (50%)<br>(F : 53% G : 47%)<br>dont<br>- 610 940 dans le public (81,8%)<br>- 135 557 dans le privé (18,2%)                               | 17 515                     | 1 016 collèges d’enseignement moyen (CEM) |
| 2nd cycle secondaire | 16-18 ans    | 1 025 189              | 340 197<br>(F : 51,45% G : 48,55%)  | 11 554                     | 134 lycées                                |
| <b>Total</b>         |              | 6 519 595              | 3 510 991   | 83 247                     |   |

Source, MEN, RNSE 2019

**Appuis du PME à date :** Le Sénégal a adhéré au Partenariat Mondial pour l’Education en 2006 et est représenté au Conseil d’administration par le groupe constitutif Afrique 2. Depuis son adhésion, le pays a obtenu six financements du PME : un financement pour la préparation d’un plan sectoriel de l’éducation (ESPDG); trois financements pour la mise en œuvre du plan sectoriel de l’éducation (ESPIG) et deux financements pour la préparation du programme (PDG). Le dernier financement ESPIG a été accordé au gouvernement pour la période 2019-2023 au titre d’un soutien sectoriel de 37 millions d’euros. Le PADES, co-financé à hauteur de 35 millions d’euros par l’Agence française de développement, est totalement aligné sur le nouveau programme sectoriel endossé en août 2018 par le gouvernement et tous ses partenaires, PAQUET-EF, dont il adopte une partie des indicateurs. Il s’inscrit dans les 3 objectifs de la politique sectorielle : l’équité dans le développement de l’accès et la réduction des vulnérabilités, la qualité dans l’amélioration des enseignements-apprentissages et le renforcement d’une gouvernance inclusive et d’un pilotage efficient. A date, l’UNESCO et l’AFD endossent respectivement les rôles d’agence de coordination et d’agent partenaire du PME au Sénégal.

**Coordination :** L’actuel groupe local des partenaires de l’éducation du Sénégal, le Groupe national des partenaires de l’éducation et de la formation (GNPEF), a été créé en 2017. Il comprend un Groupe Thématique Education et Formation (GTEF) - animé par l’UNESCO-lequel a vocation à coordonner les appuis des partenaires au développement à l’échelle sectorielle (MEN, MEFPA et MESRI). Ce groupe thématique est subdivisé en trois sous-

comités, structurés autour de sous-secteurs ministériels. Le sous-groupe des partenaires dédié à l'Education de Base et à l'Enseignement Secondaire (en lien avec le MEN) s'appuie sur l'UNICEF en qualité de chef de file. Il n'y a pas de « cluster éducation » au Sénégal pour appuyer la planification et mise en œuvre des actions en situation d'urgence.

### 2.3 *Epidémie de Covid-19*

Depuis décembre 2019, le monde est confronté à une propagation exponentielle de l'épidémie de Coronavirus (Covid-19). L'épidémie a été élevée au stade de « pandémie » le 11 mars 2020 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) suite à une explosion de cas dans plusieurs pays du monde. La crise engendrée par la propagation de l'épidémie du COVID-19 fragilise en profondeur la situation sanitaire, économique et sociale du Sénégal.

**Etat des lieux:** Le Sénégal est l'un des pays les plus affectés par le COVID-19 en Afrique Subsaharienne (5e position en nombre de cas déclarés) alors même qu'il est classé 95 sur 195 pays au niveau de la sécurité sanitaire par le *Global Health Security Index* de 2019<sup>3</sup> avec une capacité de prise en charge médicale limitée. Le premier cas de Covid-19 a été enregistré au Sénégal le 2 mars 2020<sup>4</sup>. Depuis, le nombre de cas ne cesse d'augmenter, atteignant à la date du 10 mai 2020, 1709 cas déclarés positifs localisés dans 11 régions sur 14 affectant 32 districts sanitaires sur 79 (40%)<sup>5</sup>.

**Mesures d'urgence :** Suite à la progression du nombre de cas confirmés, importés de plusieurs pays et des cas de transmission locale, le Sénégal a pris des mesures sans précédent pour freiner la propagation de l'épidémie de Covid-19. Les 15 et 23 mars 2020, le Président de la République du Sénégal a annoncé une série de mesures pour endiguer l'expansion de l'épidémie parmi lesquelles notamment :

- l'interdiction des grands rassemblements publics et des manifestations ;
- le renforcement du contrôle aux frontières ;
- la limitation, et au besoin l'interdiction, des transports de voyageurs de région à région;
- la fermeture des écoles et universités à partir du 16 mars jusqu'au 6 avril, prolongée le 1<sup>er</sup> avril 2020 jusqu'au 4 mai 2020. Le Conseil des ministres du 29 avril 2020 a arrêté la date de reprise des cours, à compter du 02 juin 2020 pour les élèves des classes d'examen, soit les élèves de CM2, de 3<sup>ème</sup> et de Terminale. S'agissant de l'enseignement supérieur, le Conseil des ministres a recommandé aux MESRI et aux universités, de réfléchir sur les modalités de reprise globale des enseignements dans la période du 02 au 14 juin 2020. Ces dates ne sont pas figées et peuvent être amenées à évoluer ;
- la fermeture complète de l'espace aérien à partir du 20 mars ;
- la mise en place de l'état d'urgence assorti d'un couvre-feu de 20h à 6h.

---

<sup>3</sup> Source : <https://www.ghsindex.org/>

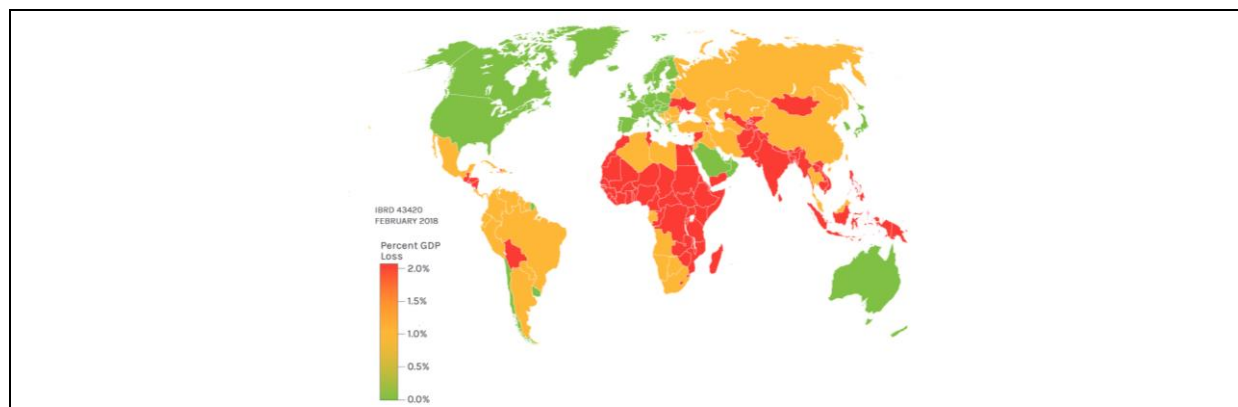
<sup>4</sup> <https://www.jeuneafrique.com/910230/societe/coronavirus-en-afrique-une-carte-pour-suivre-au-jour-le-jour-lavancee-de-lepidemie/>

<sup>5</sup> Ministère de la Santé et de l'Action Sociale et OMS & MSAS, Rapport de situation n°15, 27 avril 2020.

**Effets économiques et sociaux :** Selon l'analyse récente du Fonds Monétaire International (FMI), la pandémie de COVID-19 frappe durement le Sénégal. Le brusque ralentissement de l'économie mondiale et les mesures de restriction des déplacements prises à l'échelle nationale ont entraîné une forte réduction de l'activité économique, les secteurs du tourisme, du transport, de la construction et du commerce de détail sont particulièrement touchés. La pandémie en Europe se traduit également par une diminution des envois de fonds des travailleurs expatriés. En conséquence, les perspectives économiques à court terme se sont détériorées sensiblement, alors que de grandes incertitudes entourent la durée et la propagation de la pandémie. Les premières analyses menées conjointement par le FMI et les autorités sénégalaises mettent en avant un choc économique basé sur une baisse de la demande extérieure partiellement compensée par la baisse des prix du pétrole et un enjeu domestique avec la mise en place des mesures de lutte contre la propagation de l'épidémie qui ont un impact sur la croissance. Si la chute très importante des prix du pétrole réduit le coût des importations, la baisse des exportations, en raison d'une demande inférieure de l'activité économique globale, a un effet négatif sur la balance des paiements.

Les perspectives de croissance à court terme se détériorent rapidement. Selon les estimations de l'initiative *Resolve to save lives*<sup>6</sup>, le Sénégal serait parmi le groupe des pays dans le monde particulièrement vulnérables à une propagation d'une épidémie de type Coronavirus avec un impact moyen estimé à 2 points de pourcentage de PIB perdus. Enfin sur le plan social, les conséquences sont nombreuses : perte d'opportunités de revenus, augmentation de la pauvreté et approfondissement des inégalités, notamment de genre, avec des effets induits potentiellement plus importants sur la demande d'éducation que la crise sanitaire elle-même.

**Carte n°1- Estimation de la vulnérabilité des pays aux pertes économiques liées aux pandémies, 2018 (points de % de PIB perdus)**



Source : Resolve to save lives

Les autorités ont agi rapidement pour atténuer l'impact de la pandémie en augmentant les dépenses de santé et en offrant une aide ciblée aux ménages vulnérables et aux entreprises, avec notamment une aide alimentaire, la suspension des paiements des factures de services publics pour les populations les plus pauvres et des allègements fiscaux ciblés. Le

<sup>6</sup> <https://resolvetosavelives.org/>

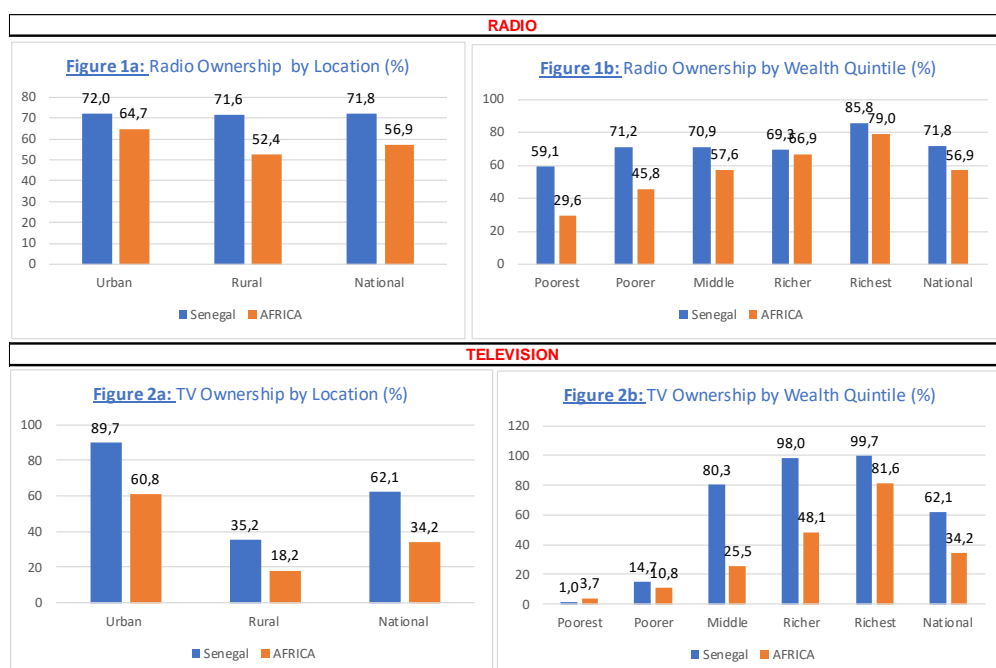
financement du FMI<sup>7</sup>, approuvé le 13 avril 2020, contribuera à préserver l'espace budgétaire et à catalyser une aide supplémentaire de la communauté internationale, de préférence sous forme de dons (voir infra).

## 2.4 Défis posés au secteur de l'éducation

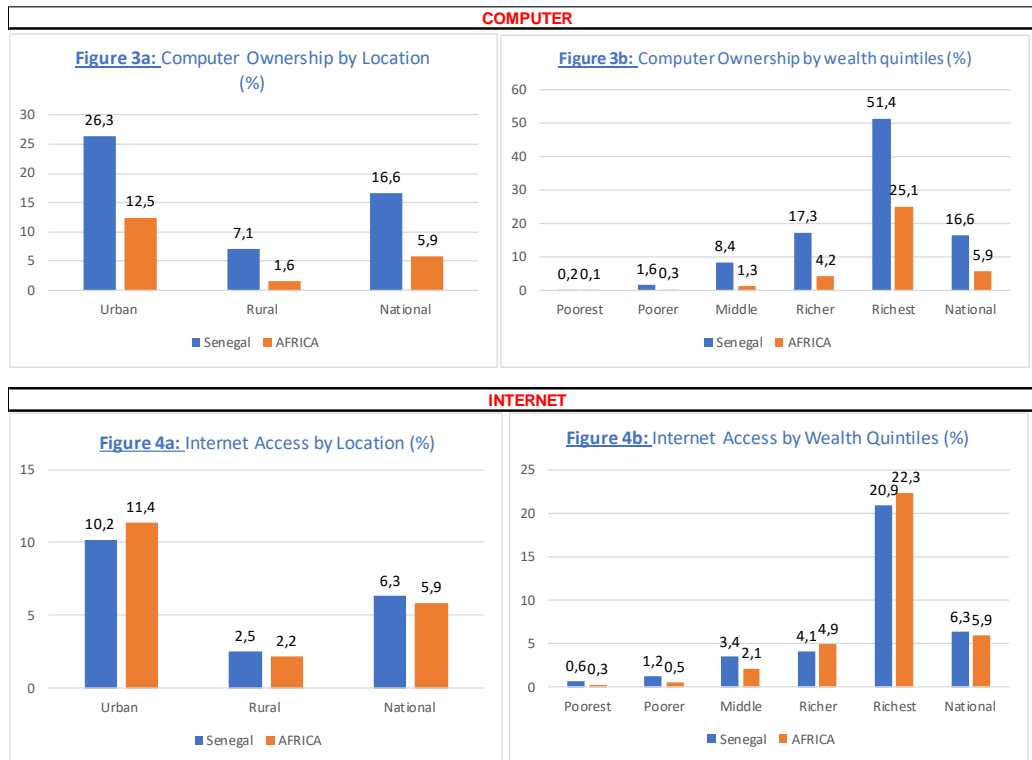
La crise du Covid-19 et la fermeture brutale des établissements d'enseignement pose **plusieurs défis majeurs** au secteur de l'éducation au Sénégal.

**Défi n°1 – Interruption des enseignements en classe et poursuite du travail scolaire à la maison.** Le premier défi concerne les 3,5 millions d'élèves scolarisés sur l'ensemble du territoire, du préscolaire au secondaire, dans les 16,235 établissements, tous statuts confondus, qui subissent l'interruption des enseignements en classe avec des désavantages majeurs pour ceux qui bénéficiaient à travers le système éducatif d'un accès à des services de santé et de nutrition et pour ceux, souvent les mêmes, qui ont un accès limité aux opportunités d'apprentissage dans leur famille ou leur communauté. Par ailleurs, le manque de préparation et d'expérience des établissements, enseignants et parents, aux pratiques de l'enseignement à distance et de soutien scolaire à domicile accroît encore ce phénomène, tout comme l'inégal accès aux technologies de l'information et de la communication (voir graphique n°1). Dans ce contexte, une déscolarisation prolongée peut entraîner un décrochage définitif des élèves les plus vulnérables qui ne reprendront pas le chemin des écoles lorsque ces dernières rouvriront.

**Graphique n°1. Pénétration des différents médias auprès des élèves du primaire en fonction de la localisation (zone rurale/urbaine) et du niveau de richesse au Sénégal**



<sup>7</sup> L'approbation de cette requête pour le Sénégal permettra le décaissement de 442 millions de dollars au titre de la facilité de crédit rapide et de l'instrument de financement rapide et fournira des liquidités indispensables pour appuyer la riposte des autorités.



Source : Base de données compilées par la Banque Mondiale

**Défi n°2 - Arrêt des services connexes délivrés dans les écoles et soutien aux élèves les plus vulnérables.** Il est anticipé que la fermeture des établissements d'enseignement va exacerber la vulnérabilité des élèves qui le sont déjà avec des incidences négatives sur leur bien-être immédiat et futur s'ils ne bénéficient pas de mesures spécifiques adaptées. Les élèves vulnérables sont ceux qui vivent dans des familles en situation de grande pauvreté et/ou qui possèdent des caractéristiques personnelles (par exemple, élèves en situation de handicap) qui ne garantissent pas la pleine satisfaction et protection de leurs droits. En 2019, 23,2 % des élèves scolarisés au primaire n'ont pas de pièces d'état civil ce qui met en risque leur parcours scolaire et leur participation aux examens (voir tableau n°1).

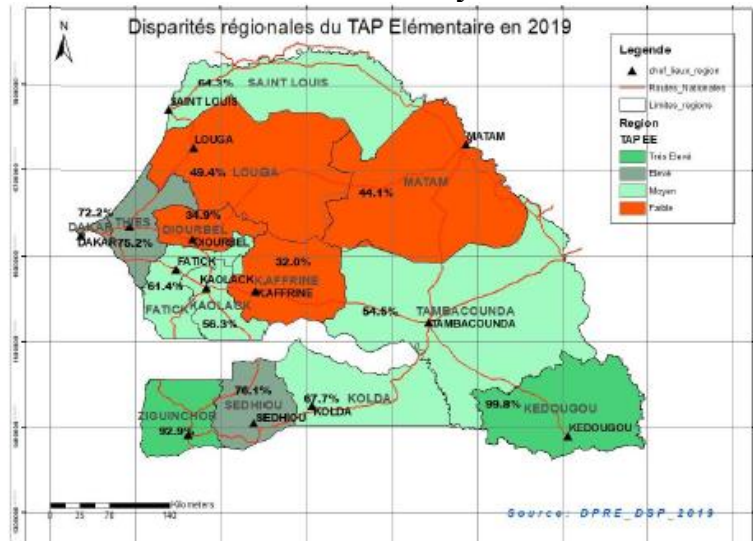
**Tableau n°2. Nombre et % d'élèves ne disposant pas d'une pièce d'état civil en 2019**

| Académie          | Pièce d'état civil des élèves dans les écoles élémentaires |                                     |               |                                 |               |                                   |               |
|-------------------|--|-------------------------------------|---------------|---------------------------------|---------------|-----------------------------------|---------------|
|                   | Effectif total des élèves                                  |                                     |               | Effectifs des élèves du CI      |               | Effectif des élèves du CM2        |               |
|                   | Nombre   | % n'ayant pas de pièce d'état civil | Dont % Filles | Nombre n'ayant pas d'état civil | Dont % Filles | n'ayant pas de pièce d'état civil | Dont % Filles |
| Dakar             | 147 989  | 5,2%                                | 50,6%         | 1 409                           | 49,5%         | 405                               | 50,6%         |
| Diourbel          | 152 103  | 20,8%                               | 55,7%         | 7 834                           | 56,2%         | 1 626                             | 54,4%         |
| Fatick            | 133 446  | 30,0%                               | 50,9%         | 9 270                           | 50,7%         | 1 859                             | 56,1%         |
| Kaffrine          | 57 808   | 65,7%                               | 57,7%         | 10 689                          | 58,3%         | 1 051                             | 61,6%         |
| Kaolack           | 155 016  | 32,9%                               | 52,0%         | 13 463                          | 52,5%         | 2 354                             | 53,1%         |
| Kédougou          | 34 880   | 10,5%                               | 49,2%         | 839                             | 49,5%         | 263                               | 39,5%         |
| Kolda             | 130 224  | 23,9%                               | 49,3%         | 8 018                           | 48,3%         | 2 198                             | 51,1%         |
| Louga             | 117 493  | 34,7%                               | 56,0%         | 10 936                          | 56,3%         | 689                               | 49,2%         |
| Matam             | 85 225   | 18,4%                               | 57,1%         | 3 839                           | 57,0%         | 604                               | 60,1%         |
| Pikine-Guédiawaye | 224 383  | 9,3%                                | 49,9%         | 4 013                           | 50,7%         | 1 652                             | 44,9%         |
| Rufisque          | 101 251  | 6,5%                                | 51,6%         | 1 354                           | 49,6%         | 738                               | 55,3%         |
| Saint-Louis       | 159 086  | 15,6%                               | 57,1%         | 5 677                           | 57,7%         | 2 585                             | 55,0%         |
| Sédhiou           | 101 233  | 46,0%                               | 49,6%         | 11 306                          | 49,9%         | 686                               | 44,3%         |
| Tambacounda       | 116 480  | 30,5%                               | 51,7%         | 10 618                          | 51,1%         | 1 818                             | 51,3%         |
| Thiès             | 347 094  | 21,5%                               | 51,1%         | 15 613                          | 50,6%         | 6 484                             | 54,6%         |
| Ziguinchor        | 108 256  | 33,3%                               | 48,8%         | 7 893                           | 48,4%         | 1 037                             | 49,5%         |
| National          | 2 171 967  | 23,2%                               | 52,4%         | 122 771                         | 52,5%         | 26 049                            | 53,1%         |

Source : Recensement scolaire 2018-2019-DPRE/MEN, p42

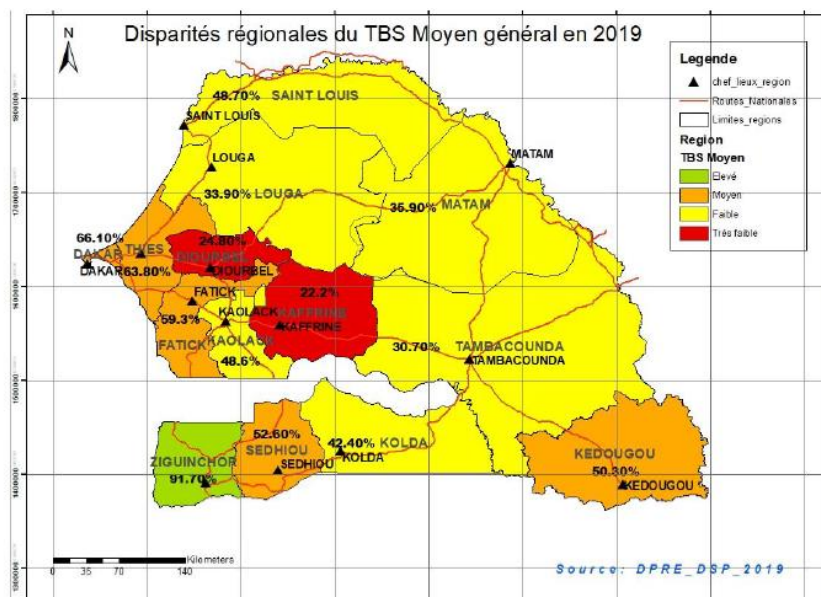
Par ailleurs, au Sénégal, la vulnérabilité a une dimension territoriale liée aux fortes disparités entre zone urbaine et rurale en matière d'accès, rétention et réussite des apprentissages et des parcours scolaires qui s'ajoute à l'agrégé des vulnérabilités familiales et individuelles (voir carte n°2).

**Carte n°2 : Taux d'achèvement du cycle élémentaire en 2019**



Source : Recensement scolaire 2018-2019-DPRE/MEN, p125

**Carte n°3 : Taux brut de scolarisation au moyen général en 2019**



Source : Recensement scolaire 2018-2019-DPRE/MEN, p63

**Défi n°3 – Application des mesures d'hygiène et de distanciation sociale dans les écoles.**

Le troisième défi concerne les établissements scolaires qui sont des espaces où les normes minimales d'hygiène et de distanciation sociale peuvent être difficiles à satisfaire dans les conditions actuelles d'équipement des écoles en points d'eau, latrines et stations pour le lavage des mains et de densité d'élèves et de personnels dans les établissements, notamment en zone urbaine. Par exemple, les dernières statistiques enregistrées pour l'année 2019 font état d'une couverture en dispositifs de lavage de main dans les écoles élémentaires publiques



de seulement 34,2%, suggérant que 5,679 écoles élémentaires n'ont pas actuellement de dispositifs de lavage de main appropriés à l'échelle du territoire national (voir tableau n°2 ci-dessous). La réouverture des établissements d'enseignement doit se faire en toute sécurité pour les élèves et les enseignants pour ne pas faire des lieux d'enseignement des vecteurs de propagation pour l'épidémie à coronavirus mais, au contraire, des promoteurs de la santé publique.

**Tableau n°3. Ecoles élémentaires publiques disposant de lave-mains par académie en 2018 et 2019**

| Académie          | Ecoles élémentaires publiques |                           |              |                           |
|-------------------|-------------------------------|---------------------------|--------------|---------------------------|
|                   | En 2018                       |                           | En 2019      |                           |
|                   | Nombre total                  | % disposant de lave-mains | Nombre total | % disposant de lave-mains |
| Dakar             | 149                           | 66,4%                     | 149          | 73,2%                     |
| Diourbel          | 526                           | 12,2%                     | 528          | 19,9%                     |
| Fatick            | 658                           | 26,7%                     | 673          | 31,4%                     |
| Kaffrine          | 470                           | 18,9%                     | 484          | 23,1%                     |
| Kaolack           | 685                           | 22,6%                     | 692          | 33,2%                     |
| Kédougou          | 282                           | 36,9%                     | 287          | 32,4%                     |
| Kolda             | 766                           | 29,4%                     | 781          | 34,8%                     |
| Louga             | 895                           | 15,6%                     | 897          | 16,8%                     |
| Matam             | 424                           | 39,6%                     | 431          | 28,3%                     |
| Pikine-Guédiawaye | 153                           | 46,4%                     | 152          | 44,7%                     |
| Rufisque          | 131                           | 34,4%                     | 135          | 42,2%                     |
| Saint-Louis       | 782                           | 32,6%                     | 800          | 50,4%                     |
| Sédhiou           | 488                           | 17,8%                     | 501          | 25,5%                     |
| Tambacounda       | 714                           | 32,6%                     | 743          | 43,2%                     |
| Thiès             | 929                           | 37,4%                     | 946          | 34,7%                     |
| Ziguinchor        | 429                           | 38,0%                     | 432          | 56,0%                     |
| National          | 8481                          | 28,5%                     | 8631         | 34,2%                     |

Source : Recensement scolaire 2018-2019-DPRE/MEN, p112

**Défi n°4 – Ajustement des modes de fonctionnement et de gestion du système éducatif et des modalités d'accompagnement des élèves par les enseignants.** Le quatrième défi concerne les gestionnaires – du niveau central jusqu'aux chefs d'établissement - et les prestataires du service éducatif au premier rang desquels les enseignants, tous encore insuffisamment préparés pour faire face à l'irruption de chocs (sanitaire, sécuritaire ou autre) se traduisant par la fermeture prolongée d'établissements pour déployer des modèles alternatifs d'enseignement, assurer un suivi rapproché des pratiques de travail scolaire à la maison, et mettre en place des mesures de compensation, notamment auprès des élèves les plus vulnérables. En 2019, l'administration scolaire structurée en 16 inspections académiques (IA) et 59 inspections d'éducation et de formation (IEF) gère 1453 structures préscolaires publiques, 8631 écoles primaire (dont 57% seulement sont à cycle complet), 1016 collèges publics d'enseignement moyen, 206 avec un premier et deuxième cycle et 134 lycées publics avec l'engagement d'environ 83 000 enseignants au bénéfice de plus de 3,5 millions d'élèves. L'ajustement de tout un système pose des défis de taille avec d'inévitables inerties liées à l'absence d'expériences et d'informations fiables sur lesquelles s'appuyer pour préparer des réponses davantage adaptées aux contextes singuliers des régions, établissements et élèves.

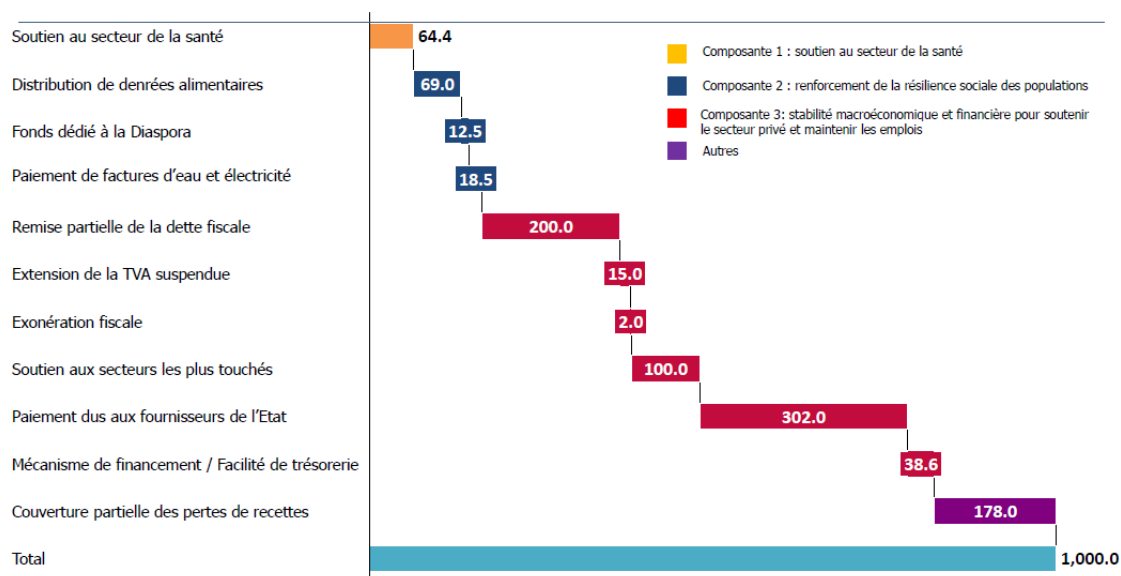
## 2.5 La réponse du Gouvernement du Sénégal

Dans ce contexte, la République du Sénégal a engagé un travail de planification et de préparation à la crise non seulement sanitaire mais également sociale et économique avec la participation des pouvoirs publics, des services sociaux et de santé, des partenaires techniques et financiers et des milieux d'affaires dans une approche inclusive, participative et multisectorielle.

### 2.5.1. Le programme général de résilience économique et social

Le Ministère de l’Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC) a élaboré un programme national de résilience économique et social adossé à un fonds dédié, *le fonds de riposte et de solidarité face à la pandémie du COVID-19* abondé par l’Etat et les bailleurs. La **principale hypothèse** sur laquelle repose ce plan est que **la pandémie durera 3 mois au Sénégal** avec une reprise timide au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 et un retour à la normale au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020. Le programme s’articule autour de **4 piliers** : 1) le renforcement du système de santé ; 2) le renforcement de la résilience sociale des populations ; 3) la stabilité macroéconomique et financière pour soutenir le secteur privé et maintenir les emplois et 4) l’approvisionnement régulier en hydrocarbures, en produits médicaux et pharmaceutiques et denrées de première nécessité. Il est à noter que le programme de résilience économique et social ne couvre pas les interventions du secteur de l’éducation-formation. Le programme présente un chiffrage de 1000 milliards de FCFA et ses principales composantes sont chiffrées comme suit dans le graphique n°1 ci-dessous. Les dépenses relatives à la lutte contre le COVID-19 bénéficient de **procédures dérogatoires au code des marchés publics** tels que régies par le Décret n° 2020-781<sup>8</sup> en date du 18 mars 2020<sup>9</sup>.

#### Graphique n°2. Les principales composantes du programme de résilience économique et sociale



Source : MEPC.

<sup>8</sup> L’Article premier stipule « Les travaux, fournitures et prestations de service réalisés dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 ne sont pas soumis aux dispositions du décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics modifié par le décret n° 2020-22 du 07 janvier 2020. »

L’Article 2 que « Le Ministre des Forces armées, le Ministre de l’Intérieur, Ministre des Finances et du Budget, le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l’Extérieur et le Ministre de la Santé et de l’Action sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel ».



### 2.5.2 Le plan de contingence multisectoriel de lutte contre le COVID-19

Un plan de contingence multisectoriel de lutte contre le COVID-19 a également été élaboré sous la responsabilité du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) avec pour objectif de contenir la propagation de l'épidémie à travers le renforcement des mesures de prévention et de contrôle de l'infection dans les structures sanitaires et la communauté, la détection précoce des cas d'infection liés au COVID-19, l'isolement rapide et la prise en charge des cas suspects et confirmés d'infection liée au COVID-19 ainsi que la coordination des interventions de riposte à l'épidémie de COVID-19.

### 2.5.3. Le plan de riposte du Ministère de l'Education Nationale

**Premières mesures et plan de riposte :** Dans le secteur de l'éducation, des mesures ont été initiées par le MEN avant la fermeture des établissements scolaires. Le Ministre de l'Education Nationale a en effet adressé, dès le début du mois de mars 2020, une lettre circulaire aux inspecteurs d'académies leur prescrivant de faire dérouler des leçons de vie sur le Covid-19 dans toutes les écoles, établissements scolaires et daaras, et de renforcer les mesures d'hygiène individuelles et collectives dans les structures scolaires et daaras, en collaboration avec les autorités sanitaires et les collectivités territoriales. Un comité d'alerte et de veille a également été activé au sein du MEN pour coordonner la réponse du Ministère. Suite à l'annonce de la fermeture de tous les établissements scolaires sur le territoire national le 16 mars 2020, le MEN a lancé l'initiative « *Apprendre à la Maison* », à travers principalement, dans un premier temps, la mise à disposition de ressources numériques en ligne sur le site du MEN (<https://education.sn>). D'autres partenariats ont par ailleurs été initiés avec les médias pour développer des solutions de transition, notamment avec la société nationale de télévisions et radios officielles du Sénégal (RTS). Le canal 20 de la TNT, dédié à la diffusion de programmes éducatifs en continu a été octroyé au MEN.

Dans une démarche d'accélération de la réponse à la crise du Covid-19, le MEN a par la suite élaboré avec le soutien de l'UNICEF<sup>10</sup> un plan de riposte dont l'avant-projet a été présenté à l'ensemble des partenaires le 7 avril 2020 et une version révisée partagée le 5 mai 2020. Ce dernier est structuré autour de quatre axes stratégiques : 1) assurer la continuité du fonctionnement de l'administration scolaire au niveau central et déconcentré ; 2) assurer la continuité des enseignements-apprentissages pendant la fermeture des établissements ; 3) préparer la réouverture des établissements d'enseignement et l'organisation de la prochaine année scolaire et 4) mettre en œuvre des actions spécifiques en matière de communication, santé et nutrition. Il vise à préserver le système éducatif des impacts de la crise dans le respect des principes d'urgence, d'équité, de qualité, d'efficacité, et de durabilité qu'exige la réponse du système éducatif national à la crise du Covid-19, qui n'est pas une crise humanitaire comme les autres dans la mesure où elle affecte l'ensemble du territoire national et l'ensemble du système éducatif. Estimé à un peu moins de 14 milliards de FCFA (environ 23 millions de

---

<sup>10</sup> Le Partenariat Mondial pour l'Education a mobilisé le 25 mars 2020 un premier financement de US\$ 9 millions pour aider les systèmes éducatifs de 87 pays en développement affectés dans leur réponse au Covid-19 à travers l'UNICEF (US\$ 70,000 pour le Sénégal).

USD), la mise en œuvre de ce plan de riposte s'effectue à travers la mobilisation de ressources domestiques comme des ressources extérieures.

La dynamique sectorielle de la riposte au Covid-19 s'est par ailleurs renforcée avec l'élaboration par le MEFPA et le MESRI de plans de riposte dédiés à leur sous-secteur à hauteur respectivement de 3 milliards de FCFA pour le MEFPA et de 3 milliards de FCFA pour le MESRI.

**Articulation du document de programme présenté pour financement au PME :** Le document de programme, présenté en détails dans la section II, est pleinement aligné sur les objectifs du plan de riposte du MEN. Il a été défini dans la perspective de promouvoir des synergies entre l'ensemble des interventions appuyées par les partenaires du secteur de l'éducation afin d'assurer une gestion efficace des ressources allouées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte et de renforcer l'impact des différentes actions initiées sous la responsabilité du MEN. Il complète ainsi les premières interventions mises en œuvre par les partenaires du MEN, par exemple sur l'accompagnement de la continuité des apprentissages (exemple : appui à l'élargissement de l'offre de ressources éducatives numériques par la Banque mondiale) et la préparation de la réouverture d'écoles saines (exemple : pré-positionnement par l'UNICEF de 500 kits d'hygiène dans 4 régions 6 départements, 16 IEF et 500 écoles élémentaires). Plusieurs actions d'urgence visant à assurer la continuité du travail de l'administration centrale et déconcentrée seront également financées par le volet appui-projet du PADES. Il a également été défini dans la perspective d'assurer la complémentarité avec les financements en cours d'exécution, tels que le programme PADES, en vue de garantir la poursuite des actions de renforcement du système éducatif. Le projet sera mis en œuvre en particulier en cohérence avec l'appui de la Coalition mondiale Éducation COVID-19, pour laquelle le MEN a sollicité un appui via l'UNESCO, pour soutenir l'accélération de l'initiative « *Apprendre à la maison* ». La stratégie de riposte proposée par la Coalition mondiale s'inscrit dans le développement du numérique éducatif avec l'accélération de l'enseignement à distance en se fondant sur les acquis du MEN. A l'issue des réunions de cadrage techniques tenues entre l'UNESCO, le MEN et les services techniques du Ministère de l'éducation nationale (DRTS, SIMEN), l'intervention de l'UNESCO en partenariat avec Microsoft s'articule autour des trois axes suivants : (i) le renforcement de la formation de formateurs du MEN à la production de contenus numériques, l'édition et l'administration de cours par utilisation des plateformes Microsoft, (ii) la finalisation de la création de la base de données des élèves et enseignants, (iii) le renforcement de l'accès de la communauté éducative au dispositif d'enseignement à distance et plateformes de ressources numériques développées par le Ministère.

### III. PROCESSUS D'ELABORATION DE LA REQUETE

Conformément aux principes promus par le PME, **une concertation étroite ainsi qu'un partenariat inclusif a été privilégié pour la préparation de la requête du Sénégal**. En effet, malgré les délais contraints et des conditions de réunion difficiles liés au contexte sanitaire, le choix a été fait de ne pas compromettre cette démarche participative. Toutes les dispositions ont ainsi été prises en vue d'assurer une participation forte de l'ensemble des acteurs.

La chronologie des événements ayant abouti à la soumission du document de programme est résumée dans le tableau synthétique suivant :

**Tableau n°5. Chronogramme des événements de communication et de consultation autour de la préparation de la requête de financement auprès du fonds PME de réponse au Covid-19**

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>25 mars</b>              | <b>PME</b> : Annonce d'un financement de 8,8 MUSD en faveur de l'UNICEF pour appuyer l'élaboration des Plans de Riposte au COVID-19 dans 87 pays en développement   |
| <b>1<sup>er</sup> avril</b> | <b>PME</b> : Annonce d'un financement de 250 MUSD (dont 25MUSD pour des actions régionales) en faveur de 67 pays en développement affectés par la pandémie de COVID-19                                    |
| <b>7 avril</b>              | <b>Sous-Groupe Education</b> : Présentation et discussion de l'avant-projet du Plan de riposte du Ministère de l'Education Nationale en réponse à l'épidémie de COVID-19 préparé avec l'appui de l'UNICEF |
| <b>9 avril</b>              | <b>PME</b> : Publication des Directives sur le financement accéléré pour la riposte au COVID 19   |
| <b>9 avril</b>              | <b>PME</b> : Envoi d'un courrier officiel au Sénégal adressé au président du GNPEF (MEFPA) annonçant une allocation indicative de 10MUSD au titre du financement accéléré de réponse au COVID-19          |
| <b>14 avril</b>             | <b>GNPEF</b> : Réunion virtuelle entre Agence de Coordination (UNESCO) et Président du GNPEF (Ministre du MEFPA) sur le financement accéléré de réponse au COVID19  |
| <b>16 avril</b>             | <b>PME</b> : Publication du Guide pour le suivi et l'évaluation des financements COVID-19   |
| <b>17 avril</b>             | <b>Gouvernement du Sénégal</b> : Courrier de réponse du MEFPA (président du GNPEF) au PME signalant l'intention de la République du Sénégal à soumettre une requête de financement.                       |
| <b>17 avril</b>             | <b>MEN-AFD</b> : Réunion virtuelle entre AFD et le MEN (Ministre) sur l'opportunité d'une candidature AFD au titre d'AP pour le financement accéléré (top-up du PADES)                                    |
| <b>20 avril</b>             | <b>GLPE</b> : Accord des partenaires pour présenter au Gouvernement du Sénégal la candidature unique de l'AFD comme Agent Partenaire du financement accéléré de réponse au COVID-19 du PME                |
| <b>21 avril</b>             | <b>Agence de Coordination PME (UNESCO)</b> : Notification auprès du GNPEF de la seule candidature de l'AFD au titre d'AP pour le financement accéléré de réponse au COVID-19 du PME                       |
| <b>23 avril</b>             | <b>GNPEF</b> : Deuxième réunion des Ministres plénipotentiaires du secteur de l'Education élargie à quelques membres du Comité directeur du GNPEF   |
| <b>24 avril</b>             | <b>MEN-AFD</b> : Réunion virtuelle de concertation sur le cadrage de la requête   |
| <b>29 avril</b>             | <b>MEN-AFD</b> : Réunion virtuelle de travail sur les composantes, activités et stratégies de mise en œuvre du programme  |
| <b>4 mai</b>                | <b>AFD-PAM</b> : Réunion virtuelle sur le ciblage et les modes opératoires de l'assistance alimentaire aux élèves vulnérables et réouverture des cantines scolaires                                       |
|                             | <b>AFD</b> : Partage avec le MEN d'un avant-projet de document de programme   |
| <b>6 mai</b>                | <b>GTEF</b> : Réunion virtuelle des partenaires du secteur de l'éducation- formation avec   |

|               |  |
|---------------|--|
|               | partage i) document d'orientation des trois ministères pour la reprise des cours pour les classes d'examen ; i) du Plan de Riposte du MEN daté du 30 avril ; ii) de l'Observatoire sur la covid-19 mis en place par le MESRI |
| <b>6 mai</b>  | <b>Gouvernement du Sénégal</b> : Désignation officielle de l'AFD comme agent partenaire du financement accéléré de réponse au COVID-19   |
| <b>7 mai</b>  | <b>MEN-AFD</b> : Réunion virtuelle de travail sur les cibles et le coût des activités  |
| <b>8 mai</b>  | <b>AFD</b> : Partage de la version finalisée du document de programme  |
| <b>8 mai</b>  | <b>Endossement du document de programme par les PTF sous l'égide de l'Agence de Coordination</b>   |
| <b>11 mai</b> | <b>Gvt du Sénégal</b> : Soumission de la requête de financement accéléré de réponse au Covid-19 auprès du PME  |

#### IV. DESCRIPTION DU PROGRAMME

##### 4.1 Objectif général et spécifiques du programme

Dans la continuité du financement pour le Programme d'Appui au Développement de l'Education au Sénégal (PADES) approuvé par le PME en avril 2019, le financement accéléré du PME vise à **contribuer à la mise en œuvre du Plan sectoriel en éducation de riposte en réponse à la crise du Covid-19** pour le périmètre correspondant au champ d'actions du MEN (préscolaire, primaire, moyen et secondaire) en ciblant prioritairement le primaire. En alignement avec les principaux objectifs édictés par le PME dans sa note d'orientation, le programme vise ainsi, pour ce niveau d'enseignement, à i) appuyer les efforts de mitigation pour favoriser la poursuite des enseignements-apprentissages et protéger le bien-être des élèves vulnérables ; ii) favoriser le relèvement précoce après la crise pour faciliter le retour à l'école et iii) à promouvoir la résilience du système éducatif au Sénégal.

Cet objectif général se décline en trois **objectifs spécifiques**

- **OS-1** : Contribuer à atténuer les effets de la crise covid19 sur l'année scolaire 2019/20 en assurant la continuité du système et des services éducatifs, notamment auprès des élèves vulnérables ;
- **OS-2** : Accompagner la réouverture des établissements scolaires et le déroulement de l'année scolaire 2020/21 en assurant la protection des élèves et des personnels et en stimulant la fréquentation et réussite scolaire des élèves vulnérables ;
- **OS-3** : Renforcer la démarche d'apprentissage et la résilience de l'administration scolaire et des établissements d'enseignement à partir de données probantes.

##### 4.2 Chaîne des résultats

Le programme vise à atténuer les impacts de la pandémie de Covid-19 et à soutenir une chaîne de résultats stratégiques en prévenant la perte d'apprentissage chez les enfants, en protégeant et garantissant le bien-être des élèves dans des écoles respectueuses des règles de sécurité sanitaire et en soutenant les activités d'enseignement et d'apprentissage. Ces activités permettront de maintenir un apprentissage de qualité et inclusif.

**Chaîne de résultats**

**ACTIVITES**

**RESULTATS INTERMEDIAIRES**

**OBJECTIFS FINAUX**

**Composante 1 :**

Atténuer les effets de la crise Covid-19 sur l'année scolaire 2019/20 en assurant la continuité du système et des services éducatifs

- **Formation** des directeurs et enseignants à l'usage des supports d'enseignements à distance (numérique, télé, audio)
- Elaboration et **diffusion de programmes éducatifs via la radio et la télévision**
- Appui à l'administration déconcentrée pour la coordination et riposte COVID

- Compétences numériques des enseignants et directeurs améliorées
- Banque de ressources pédagogiques multimédia mise en place et accessible
- Lien avec les élèves maintenu
- Capacités du MEN renforcées pour assurer la continuité pédagogique

**Elèves du CI à la 3ème** (garçons/filles, milieux rural/urbain, défavorisés) **poursuivent leurs apprentissages pendant la fermeture des écoles** durant l'année scolaire, à travers différentes modalités de travail à distance et à domicile

**Composante 2 :**

Accompagner la réouverture des établissements scolaires et le déroulement de l'année scolaire 2020/21

- **Dotation en kits de lavage des mains** pour les établissements et **protections individuelles** pour les enseignants et élèves
- Distribution de **kits de désinfection et nettoyage** des établissements d'enseignement
- **Entretien/maintenance des latrines et points d'eau** dans les écoles élémentaires
- **Campagnes de communication** encourageant le retour des élèves et **sensibilisation aux gestes barrières**
- **Evaluation des apprentissages**
- **Soutien psychosocial**
- Appui rétablissement fonctionnement des **cantines**

- Etablissements sécurisés, protection et bien-être des élèves et enseignants assuré - permettant la réouverture des écoles
- Réduction des risques d'abandons scolaires
- Réduction des risques de pertes d'enseignants
- Suivi et évaluation des apprentissages assuré

**Réouverture des établissements d'enseignement en respectant les normes, mesures et pratiques d'hygiène ;**  
**Retour des élèves scolarisés dans les EE et CEM**  
**Passage dans les classes supérieures**

**Composante 3 :**

Renforcer la démarche d'apprentissage et la résilience de l'administration et des établissements d'enseignement à partir de données probantes

- **Recherche opérationnelle** sur les mesures mises en place par le MEN dans le cadre de la riposte Covid-19
- **Réunions de partage entre l'équipe de recherche et les équipes du MEN** tout au long du programme pour alimenter la stratégie de riposte du MEN

- Etudes scientifiques et indépendantes sur les mesures mises en place par le MEN dans le cadre de la riposte covid-19 produites et publiées
- Mise à jour de la stratégie de riposte à partir des travaux de recherche

**Capacités de résilience du MEN renforcées**

Maintien d'un apprentissage de qualité et inclusif

Le cadre de résultats est présenté en détail en annexe 1 ; il est structuré autour des 7 indicateurs suivants :

- **Résultat 1** - Au minimum 72% des élèves des écoles élémentaires et des collèges d'enseignement moyen publics ont bénéficié de ressources pédagogiques à distance/à domicile en soutien des apprentissages.
- **Résultat 2** - Au moins 14 500 enseignants de l'élémentaire et du moyen public sont formés à l'utilisation des méthodes d'apprentissage à distance.
- **Résultat 3** - 8631 écoles élémentaires et 1016 collèges d'enseignement moyen publics ont ré-ouvert au bénéfice de 2,4 millions d'élèves.
- **Résultat 4** - 100% des 8631 écoles élémentaires publiques et 1016 collèges d'enseignement moyen publics ont mis en place des normes, mesures et pratiques d'hygiène pour la prévention du COVID-19.
- **Résultat 5** – 100% des élèves sont retournés à l'école élémentaire et au collège avec la réouverture des établissements ;
- **Résultat 6** - Les apprentissages de l'ensemble des élèves des classes d'examen de l'élémentaire (soit 214 560 élèves du CM2) ont fait l'objet d'une évaluation en début d'année scolaire 2020/21 pour mesurer l'incidence de la fermeture des écoles sur leurs apprentissages ;
- **Résultat 7** - Une performance de 74% du taux de transition du cycle élémentaire au cycle moyen général.
- **Résultat 8** - Une performance de 60,5% du taux de transition du cycle moyen général au cycle secondaire général.
- **Résultat 9** - Au minimum quatre études scientifiques indépendantes sont publiées qui documentent les leçons tirées de la réponse à la crise Covid-19 dans le secteur de l'éducation et contribuent à informer les mesures de politiques publiques structurantes utiles à l'amélioration de la résilience du système et à la gestion d'éventuelles crises futures.

Les indicateurs d'activité qui y contribuent sont résumés en annexe 2.

### ***4.3 Activités du programme et logique d'intervention***

#### **Composante 1 - Atténuer les effets de la crise Covid-19 sur l'année scolaire 2019/20 en assurant la continuité du système et des services éducatifs**



Cette composante a pour objet de contribuer significativement à la mise en œuvre de l’initiative « Apprendre à la maison » initié par le MEN dans le cadre de son plan de réponse au Covid-19. Dans le cadre de cette stratégie de continuité des enseignements-apprentissages, **une attention particulière sera apportée aux élèves vulnérables, notamment en assurant l’inclusion des élèves les plus défavorisés** pour réduire les disparités dans la continuité des enseignements et apprentissages à distance. Ainsi, l’approche de cet enseignement à distance ne se résumera pas à l’apprentissage en ligne, mais sera basée sur **une diversification des supports pour toucher le plus grand nombre d’élèves**. L’approche sera par conséquent hybride et consistera à s’appuyer sur tous les canaux de diffusion possibles en mobilisant les infrastructures disponibles. Il s’agira de mobiliser l’éventail des « TIC » à la fois « high-tech » (application sur smartphones, plateformes d’enseignement numérique, enregistrement de podcasts, messages audio via messagerie), « low-tech » (réservation de créneaux horaires télévisés pour diffuser des cours, diffusion d’émissions radio pédagogiques) et « no-tech » (distribution de supports papier pour faciliter l’auto-apprentissage).

Enfin, cette action permettra au MEN développer une offre d’éducation à distance adaptée au curriculum national qui pourra être progressivement consolidée et pérennisée, dans ses principales composantes, **au-delà de la durée de la crise actuelle, contribuant ainsi à renforcer le système éducatif** et à compléter les offres et pratiques pédagogiques existantes.

#### **A.1.1 Offrir aux enseignants des formations courtes/accélérées sur l’usage des supports numériques, télé et audio, dans les apprentissages à distance**

Un soutien et des formations sur l’enseignement à distance seront mis en place pour les enseignants et les directeurs d’établissements scolaires de l’élémentaire, du moyen et du secondaire en vue d’accompagner leurs élèves pendant la fermeture des écoles. Ce renforcement du corps enseignant et d’encadrement permettra également de renforcer le dispositif d’enseignement lors de la phase de réouverture en donnant la possibilité aux enseignants de compléter leurs cours par des modules en ligne.

En ce qui concerne le numérique, les enseignants des localités connectées seront formés à l’utilisation de PLANETE qui est une plateforme d’enseignement à distance déjà développée par le MEN depuis plusieurs années, mais non encore déployée au niveau national. Cet outil sera donc mis à profit pendant cette crise en enrôlant numériquement les enseignants et les chefs d’établissements qui peuvent l’être (environ 14 500 enseignants et chefs d’établissements) en leur ouvrant des comptes « Education Nationale » donnant accès à des plateformes de ressources et d’enseignement à distance avec interaction élèves-enseignants. En outre, PLANETE permettra à l’ensemble des chefs d’établissements connectés de gérer à distance et au quotidien, les emplois du temps, le temps de présence des élèves dans les classes virtuelles, les évaluations et notes, l’édition de dossiers d’examens, etc.

#### **A.1.2 Élaborer et diffuser par le canal de la radio nationale et des radios communautaires des sessions à but éducatif destinés aux élèves de l’école élémentaire**

Le déploiement de programmes éducatifs et de radio-enseignement communautaire se fera sur l'ensemble des 59 IEF sur une base de 20 heures par IEF/mois pendant trois mois.

Tous les frais liés à la production et à la diffusion des sessions à but éducatif par le canal de la radio nationale et des radios communautaires seront pris en charge sur le financement du programme. Par ailleurs un forfait subventionnel sera alloué à la DRTS pour produire 5 séances de cours par jour soit 220 séances au total.

### **A.1.3 Déployer des programmes de télé-enseignement sur l'ensemble du territoire à travers la télévision (canal TNT)**

Le MEN a mis en place, en partenariat avec la RTS, un canal dédié sur la TNT pour tous les niveaux scolaires (jour et horaire fixe pour donner des repères aux enfants). L'objectif est de rendre les cours interactifs en proposant des exercices à effectuer pour le lendemain et ainsi faire participer les enfants. La correction est proposée à l'émission suivante. Les programmes hertziens sont également repris en « replay » ou sur internet pour toucher le plus d'élèves possibles et aussi permettre de revenir sur la notion abordée.

Le programme permettra de financer la poursuite de cette activité

## **Composante 2 - Accompagner la réouverture des établissements scolaires et le déroulement de l'année scolaire 2020/21 en assurant la protection des élèves et des personnels, en stimulant la fréquentation et la réussite scolaire des élèves vulnérables**

### **A.2.1 Doter les écoles élémentaires et les collèges d'enseignement moyen en kits de lavage des mains et les élèves et enseignants prioritaires pour retourner à l'école dès leur réouverture en kits de protection individuelle**

Afin d'assurer que les écoles publiques puissent offrir des conditions d'hygiène adéquates, sur l'ensemble du territoire, pour protéger les élèves et le personnel des risques de contamination au COVID-19, le MEN procédera, à travers l'UNICEF, à la dotation d'équipements de toute première nécessité, dans le respect des normes et protocoles définis avec les autorités sanitaires, parmi lesquels tout particulièrement :

- La dotation en dispositifs de lavage de main et en paquets de savon ciblant les 8 631 écoles élémentaires publiques et les 1016 collèges sur l'ensemble du territoire nationale. Il est à noter que 1 472 kits sont déjà acquis par l'UNICEF sur ses fonds propres au bénéfice des écoles élémentaires et des CEM, ramenant le nombre total d'établissements bénéficiaires à 8205 (en intégrant une provision de 30 kits additionnels pour faire face aux aléas).
- La dotation de l'ensemble de ces établissements en solutions hydro-alcooliques.

Les dotations seront effectuées à travers l'UNICEF sur la base de spécifications techniques et de plans de distributions qui seront élaborés/confirmés conjointement avec le MEN. Les distributions seront facilitées par l'UNICEF au moins jusqu'au niveau IA/IEF et le MEN en assurera la distribution jusqu'au niveau des établissements bénéficiaires. Les protocoles et



guides sanitaires à destination des établissements seront élaborés en collaboration avec les autorités sanitaires et reproduits par le MEN au niveau des IA/IEF. Le suivi de la mise à disposition et de l'utilisation effective de ces intrants sera effectué d'une part à travers les procédures administratives du MEN visant au respect des protocoles et normes sanitaires, sous la responsabilité directe des IA et des IEF, et d'autre part à travers des missions de suivi et de vérification qui seront menées directement par l'UNICEF conformément à ses procédures.

L'ensemble de ces établissements sera également doté de matériel de protection tel que des masques pour les personnels enseignants et les élèves. Chaque élève de CM2 et de 3<sup>ème</sup> (les premiers à rejoindre les établissements à leur réouverture) et chaque enseignant de ces classes sera doté de deux masques lavables. Cette acquisition complètera les achats réalisés dans le cadre du PADES. Les établissements situés dans les zones de forte prévalence du COVID-19 seront dotés de thermoflash. Cette dotation concernera 3693 écoles (en complément des 4200 thermoflash acquis en urgence sur le financement PADES). L'acquisition de ce matériel sera assurée par la DAGE du MEN.

#### **A.2.2 Distribuer des kits de désinfection et nettoyage des établissements d'enseignement**

Conformément aux directives nationales et aux protocoles régissant la réouverture des écoles, les établissements scolaires organiseront la désinfection et le nettoyage de leurs locaux avant la reprise des cours en vue d'accueillir les élèves dans des conditions sanitaires sécurisées et renforcées. Les CGE des 12 000 écoles élémentaires et collèges recevront des dotations à cet effet.

#### **A.2.3 Entretenir et maintenir des latrines et points d'eau dans les écoles élémentaires afin d'assurer le respect des normes, pratiques, et mesures minimales d'hygiène individuelles et collectives**

Le rétablissement du paquet de services intégrés dans les écoles constitue une priorité de premier rang en vue de permettre aux élèves et aux enseignants de disposer d'un environnement sanitaire sûr. A cet effet, le MEN procédera à des transferts de ressources d'un montant forfaitaire de 100 000 FCFA aux CGE de l'ensemble des écoles élémentaires disposant de points d'eau, soit 8631 écoles. Le transfert de ces ressources s'accompagnera de directives sur leur utilisation et sur les dépenses éligibles. Ces dernières concerneront les activités de réfection et de maintenance des points d'eau et des latrines défectueuses. Une convention sera signée entre les CGE et le DAGE du MEN pour assurer cette mission pendant trois mois. Un dispositif de supervision renforcé sera mis en place par le MEN pour assurer le suivi de l'utilisation des ressources et l'atteinte des résultats recherchés.

#### **A.2.4 Organiser des campagnes de communication et de mobilisation encourageant le retour de tous les élèves en vue de la réouverture des établissements scolaires au niveau déconcentré et en vue de sensibiliser sur les gestes barrières au sein de l'école**

Face aux risques que présente le Covid-19, les pouvoirs publics sénégalais mettent en œuvre de façon coordonnée des mesures destinées à protéger et à informer le plus régulièrement

possible la population. Au niveau de l'éducation, une campagne de communication sera lancée avec pour objectifs de: i) mobiliser les parents d'élèves et les élèves en vue d'un retour à l'école et ii) communiquer à l'ensemble des acteurs les gestes barrières à respecter au sein des établissements scolaires.

Des protocoles et supports d'éducation et de sensibilisation seront développés pour les élèves, parents et communautés scolaires au sens large adaptés à travers les établissements scolaires, en collaboration avec les autorités sanitaires et compte tenu du contexte épidémiologique en vigueur, permettant d'assurer la protection et la santé des élèves et des enseignants.

La campagne de communication se fera à trois niveaux :

- Au niveau central : la DEE, DEMSG, la DRTS et la DFC se chargeront de déployer les outils de communication via des canaux diversifiés dont des spots radio et télé ;
- Au niveau déconcentré : les IA seront amenées, au sein de leurs circonscription, à communiquer auprès des enseignants, directeurs et chefs d'établissement ;
- Au niveau communautaire : la COSYDEP, acteur central de la société civile, sera chargé de communiquer auprès des parents d'élèves, des enfants et des familles.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils seront encouragés à le faire tout en étant sensibilisés sur l'importance d'un engagement à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

Les enseignants seront appelés à procéder de la même manière. Par ailleurs, les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apporteront expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes barrière recommandés et le protocole à suivre en cas de survenue/suspicion éventuelle de cas de Covid-19.

#### **A.2.5 Evaluer les apprentissages et mettre en œuvre d'un plan de remédiation calibré en conséquence**

Les apprentissages des élèves seront évalués pour établir la situation de référence avant la reprise des enseignements-apprentissages afin de mettre en œuvre un plan d'apprentissage calibré selon les résultats de l'évaluation pour accompagner les élèves en difficultés. Cette évaluation passera par une élaboration, un calibrage et une finalisation des outils du test (test élève, consignes d'administration et critères de correction) au niveau central, un déploiement au niveau des IA et IEF en vue de l'évaluation en premier lieu des 263 293 élèves de CM2. Cette évaluation interviendra dès la reprise des cours. Les inspections joueront un rôle majeur dans l'analyse des résultats en vue de détecter les élèves en situation de difficultés ou de décrochage. L'ensemble de cette activité sera supervisé par le niveau central du MEN.

A l'issue de cette évaluation, un plan d'apprentissage sera calibré élaboré par la DEE et la DEMSG, pour une mise en œuvre par chacune des IA et IEF. Il s'agira de définir la stratégie de mise en œuvre et les modalités d'intervention pour venir en aide aux élèves en situation de décrochage. Une subvention de 3 000 000 FCFA par IEF et 2 000 000 FCFA par IA sera

allouée pour prendre en charge la mise à niveau des élèves conformément aux résultats de l'évaluation.

#### **A.2.6 Services de soutien psychosocial à destination des élèves et des personnels enseignants**

Le MEN organisera et mettra en place un service de soutien psychosocial à destination des élèves et des personnels enseignants. Une équipe de 5 agents psychologues conseillers sera mobilisé pour une durée de 20 jours pendant 2 mois. Ces agents conseilleront le MEN pour permettre d'identifier rapidement les élèves issus de famille ou d'environnement touché par le COVID 19 et d'assurer un protocole de prise en charge pour atténuer les effets psychologiquement.

#### **A.2.7 Rétablir le fonctionnement des cantines scolaires au sein des écoles élémentaires publiques vulnérables**

L'objectif principal de cette action est de fournir une alimentation scolaire régulière aux enfants vulnérables vivant dans six régions (Thiès, Kaffrine, Matam, Tambacounda, Kolda Sédhiou) pour l'année scolaire afin d'assurer leur maintien à l'école à partir de la phase de réouverture des établissements et d'améliorer leur capacité d'apprentissage. La mise en œuvre de cette activité se fera via un accord de partenariat entre le MEN et le PAM. L'assistance du PAM sera fournie à travers des transferts monétaires électroniques (ou sous format papier, le cas échéant) envoyés mensuellement aux écoles. Elle couvrira 516 écoles élémentaires publiques avec 107 000 élèves dans 6 régions parmi les 9 ciblées dans le cadre du Plan Stratégique Pays (PSP 2019-2023) du PAM sur les 14 que compte le Sénégal pendant la phase de réouverture des écoles de juin à fin août pour l'année scolaire 2019/20 et pendant les deux premiers mois de l'année scolaire 2020/21.

En cas de prolongation de la période de fermeture des établissements scolaires et afin d'assister les familles vulnérables dans le cadre de l'apprentissage à la maison, le dispositif pourra être revu pour privilégier des transferts aux familles (dont les élèves étaient ciblés par ce dispositif de cantines scolaires).

L'intervention cible les écoles élémentaires, établissements préscolaires et daaras publiques situés dans les zones rurales dans les régions/départements en situation d'insécurité alimentaire et de malnutrition et où les indicateurs scolaires (taux brut de scolarisation et taux d'achèvement au primaire) sont les plus faibles.

Le ciblage des écoles est basé sur des critères minimaux, conjointement admis avec le MEN : existence d'un comité de gestion opérationnel, de standard d'hygiène acceptable (point d'eau, blocs d'hygiène, etc.) et la polarisation de plusieurs villages environnants. Le PAM travaillera à établir les synergies nécessaires afin d'assurer une complémentarité d'action avec les partenaires.

Dans l'intervention proposée, la fourniture de repas scolaires sera complétée par du renforcement de capacités. Diverses actions seront menées pour renforcer les compétences

techniques des partenaires pour une meilleure gestion et appropriation du programme d'alimentation scolaire. Au niveau local, des membres de CGE (deux membres par CGE, soit le directeur de l'école et le gestionnaire de la cantine, qui est généralement choisi parmi la communauté), des cuisinières et des détaillants bénéficieront de sessions sur l'hygiène, la nutrition, le stockage, le suivi des activités d'alimentation scolaire. Les CGE seront encouragés à prendre des initiatives, en vue de la prise en charge progressive des cantines par les communautés.

Au plan national, le PAM continuera à former les structures centrales et décentralisées du MEN, pour l'élaboration, le lancement et la gestion d'un Programme national de cantines scolaires (PNCS) basé sur la production locale, dans les zones rurales et péri urbaines défavorisées.

L'activité d'alimentation scolaire étant menée en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale, la présente proposition sera mise en œuvre en coordination avec la DCaS, en s'appuyant, au niveau déconcentré, sur les chargés de cantines des Inspections Académiques et des Inspections de l'Education et de la Formation

Le PAM organisera le suivi des données quantitatives et qualitatives par téléphone ou lors mission de terrain. Les autorisations requises pour se déplacer seront sollicitées. Les enquêtes face à face seront privilégiées dans la mesure du possible. Des questionnaires seront adressés aux directeurs d'école et aux gestionnaires de cantine pour apprécier entre autres le taux de présence, le taux d'abandons, le fonctionnement de la cantine, le stockage des vivres et l'utilisation des transferts électroniques. Des registres seront déposés dans toutes les écoles pour faciliter la comptabilité des vivres, des présences et recueillir les observations pertinentes faites.

Les chargés de cantine transmettront au PAM des rapports périodiques mentionnant le nombre d'enfants assistés ainsi que le montant reçu au niveau des écoles et les vivres échangés auprès des détaillants.

Un numéro vert géré par les équipes du PAM sera disponible pour permettre aux différentes parties prenantes (partenaires de l'éducation, parents d'élèves, autres membres de la communauté) d'adresser de manière anonyme et confidentielle des plaintes et/ou demandes d'informations liées à l'assistance.

Des formations seront dispensées à la rentrée scolaire 2020-2021 aux gestionnaires de cantines sur l'utilisation des nouveaux registres de cantines scolaires.

### **Composante 3 – Renforcer la démarche d'apprentissage et la résilience de l'administration scolaire et des établissements d'enseignement à partir de données probantes.**

A côté des actions mises en œuvre dans le cadre de ce financement et des mesures initiées plus largement par le MEN, l'exécution du programme s'inscrira dans une dynamique réflexive visant à fournir des éléments de connaissance et d'analyse de façon continue.

L'objectif de cette composante s'inscrit de manière transversale et complémentaire aux deux autres composantes. Elle vise, d'une part, à soutenir les efforts d'amélioration de la qualité des interventions initiées dans le cadre des composantes 1 et 2 et, d'autre part, à renseigner efficacement les résultats obtenus dans le cadre du programme. Cette composante dédiée à la recherche opérationnelle permettra de mener des enquêtes et travaux de recherche tournés vers l'action, au service des réalisations du programme des mesures mises en place par le MEN et de l'action publique. Elle vise donc à disposer d'outils de recherche-action « embarqués » au sein du programme pour documenter en continu sa mise en œuvre.

Cette recherche-action constitue un pilier central du programme et sera placée sous la responsabilité d'un acteur externe. L'Institut Éducation, Famille, Santé et Genre (IEFSG) de l'Université Assane Seck de Ziguinchor, associant une chercheuse rattachée à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) aura la responsabilité de cette recherche-opérationnelle autant pour la centralisation des données d'observation que pour leur traitement, leur analyse et le partage avec l'administration scolaire et l'ensemble des acteurs concernés.

Le cadrage du projet de recherche-action a été réalisé dans le cadre de la préparation de la requête de financement garantissant une étroite articulation entre les objectifs du programme et ceux assignés à la recherche ainsi qu'un démarrage rapide des travaux en vue d'un alignement du calendrier de la recherche avec celui du programme financé par le PME.

Les axes de réflexion identifiés pour cette recherche sont les suivants :

- observer, documenter et analyser le dispositif de continuité éducative, à travers ce que les élèves et les familles sont en train de vivre et à travers l'organisation de cette nouvelle dynamique au sein des foyers ;
- analyser la préparation de la reprise des cours en classe avec une interrogation centrale portant sur les disparités territoriales et les inégalités ;
- une perspective d'anticipation des effets de la prolongation de la crise sanitaire sur l'ensemble du système éducatif en vue de renforcer la résilience du système.

Ce volet de recherche-action apportera des évidences basées sur les faits dans une logique de court terme pour renseigner efficacement les actions du programme mais également dans une perspective plus structurante de renforcement du système éducatif national dans la durée. En apportant une réflexion des acteurs quant aux évolutions du système éducatif, ce volet accompagnera les autorités nationales dans leurs prises de décision en prenant en compte les enjeux qui feront l'objet d'analyse tels que les enjeux familiaux, d'inégalités et de disparités dans l'accès aux ressources éducatives et aux savoirs, de normes sanitaires au sein des établissements scolaires, etc.

La démarche de recherche-action est davantage détaillée dans la section 6.2.

#### **4.4 Approche transversale : genre et inclusion**

De nombreux efforts ont été réalisés ces dernières années au Sénégal pour réduire les inégalités de genre et géographiques dans l'accès à l'éducation. L'indice de parité dans l'enseignement élémentaire ainsi que dans l'enseignement moyen est aujourd'hui en faveur des filles. Cet indice est respectivement de 1.17 et de 1,18<sup>11</sup> en 2019. Au niveau élémentaire, en 2019, le TBS est de 84,9% avec 78,4% chez les garçons et 91,6% chez les filles. Examiné selon le sexe, le TBS est partout en faveur des filles, à l'exception de la région de Kédougou où le TBS des garçons dépasse celui des filles de 2,3 points de pourcentage. En 2019, le taux brut de scolarisation au moyen général est de 49,8%. Il est plus élevé chez les filles (54,1%) que chez les garçons (45,8%). Cette valeur cache néanmoins des disparités au niveau régional. La parité est largement en faveur des filles à Matam (1,72), Louga (1,38) et Saint-Louis (1,35), la tendance s'inverse dans les régions de Kédougou (0,81) et de Sédhiou (0,89) où elle est en faveur des garçons. Quant au niveau de la région de Kolda, la parité est presque atteinte avec un indice de 0,96. Durant la période 2015 – 2018, le TBS des filles est toujours supérieur à celui des garçons et représente ainsi le fruit de tous les efforts faits en matière de promotion de l'éducation des filles.

Conscient que la crise actuelle peut approfondir fortement les inégalités de genre, des mesures fortes seront prises par le MEN en vue i) d'éviter une inversion des progrès réalisés en matière d'éducation des filles et des jeunes femmes, ii) de poursuivre les efforts en vue d'une scolarisation universelle de qualité pour toutes et tous et iii) de garantir que les filles ne mettent en péril ni leur éducation, ni leur avenir dans cette période inédite.

La mise en œuvre du programme, à travers ses différentes composantes, se fera à travers une approche transversale basée sur le genre et sur des mesures inclusives et équitables en vue de garantir que les filles, tout autant que les garçons, bénéficient des mêmes opportunités d'apprentissage.

### **Composante 1 - Atténuer les effets de la crise Covid-19 sur l'année scolaire 2019/20 en assurant la continuité du système et des services éducatifs**

La fermeture des écoles, solution retenue pour ralentir la progression de l'épidémie, engendre des risques particuliers pour les filles et les jeunes femmes. Ces risques ont été identifiés par le MEN. Ils concernent en particulier i) l'accentuation de la charge des travaux domestiques pour les filles qui restent à la maison leur laissant peu de temps et d'espace pour les activités d'apprentissage à distance, ii) la fracture numérique entre les sexes qui peut induire des disparités pour l'accès aux solutions d'apprentissage à distance pour les filles, iii) l'exacerbation de la vulnérabilité des ménages en raison des conséquences socio-économiques de la crise sanitaire et iv) l'accroissement des grossesses d'adolescentes, d'exploitation sexuelle, de mariage précoce et de violences.

Afin de promouvoir un accès équitable aux solutions d'apprentissage à distance, le MEN veillera, dans la mise en œuvre du programme à ce que :

- les communications publiques soulignent l'importance de l'égalité d'accès entre les filles et les garçons (y compris, par exemple, les conseils aux parents sur la répartition

---

<sup>11</sup> Les données de ce paragraphe sont issues du *Rapport National sur la Situation de l'Éducation* du MEN – année 2018/2019.



équitable des tâches ménagères et les autres tâches de manière à ne pas créer d'obstacles à la pleine participation de tous les enfants aux activités d'apprentissage à distance ;

- les communications spécifiques pour les parents et l'ensemble des acteurs impliqués dans le suivi des apprentissages à domicile comprennent des messages forts en termes de protection des filles contre les abus de tout genre, l'exploitation et les mariages d'enfants ;
- les campagnes de communication au niveau communautaire s'appuie sur les réseaux de femmes pour sensibiliser les parents d'élèves et les communautés ;
- les horaires proposés pour les programmes radio et télé soient adaptés pour les filles dans le cadre de l'organisation des tâches au sein des foyers ;
- les filles aient un accès garanti aux ressources éducatives sous format papier pour l'ensemble de celles ne bénéficiant pas d'un accès à l'enseignement via la télé ou la radio ;
- un dispositif de suivi des apprentissages à distance soit mis en place au niveau des IA et des IEF avec une attention particulière portée sur les apprentissages des filles.

## **Composante 2 - Accompagner la réouverture des établissements scolaires et le déroulement de l'année scolaire 2020/21 en assurant la protection des élèves et des personnels, en stimulant la fréquentation et la réussite scolaire des élèves vulnérables**

Les campagnes publiques de sensibilisation qui seront appuyées par le programme pour le retour à l'école souligneront l'importance de l'égalité d'accès entre les filles et les garçons. Des mesures pour veiller à ce que les filles retournent à l'école seront mises en place, y compris à travers la mobilisation communautaire (renforcement des capacités des associations de mères d'élèves). Lors de la réouverture des établissements, le dispositif de suivi des effectifs consolidé au niveau des IA et IEF, supervisé par le MEN, portera une attention particulière sur la reprise des cours par les filles. Des contacts seront pris auprès des familles en cas d'identification de non-retour à l'école afin d'éviter le décrochage scolaire.

En outre, l'évaluation des apprentissages qui sera menée portant une attention particulière aux résultats des filles en vue de leur permettre de disposer, tout autant que les garçons, d'un dispositif de remédiation au sein des écoles.

Par ailleurs, les protocoles de sécurité de la rentrée scolaire, renforcés par le développement professionnel des enseignants, assureront l'égalité de l'accès aux kits d'hygiène entre les filles et les garçons.

Le dispositif de cantines scolaires est considéré comme un levier essentiel pour réduire les disparités et donner à tous, des chances de se maintenir et de réussir à l'école. Il constitue une réponse particulièrement importante dans la phase de reprise des cours en vue d'éviter le décrochage scolaire, en particulier celui des filles. En 2019, le programme de cantines scolaires mené avec l'appui du PAM a atteint 52% de filles bénéficiaires des cantines. Dans le cadre du programme, les moyens seront mis en œuvre pour répliquer ce résultat et encourager les familles à scolariser aussi bien les garçons que les filles.

### **Composante 3 - Renforcement de la démarche d'apprentissage et de la résilience de l'administration scolaire et des établissements à partir de données probantes**

La recherche opérationnelle qui sera développée au service du programme constitue un puissant outil de production de connaissances au service d'une action résolument orientée vers l'inclusion et l'équité.

La mise en place de mesures sensibles au genre demande de disposer d'une analyse fine de la situation, des contextes et des résultats des actions menées. Une faiblesse de l'analyse peut se traduire par la conception et la mise en œuvre d'activités peu adaptées aux réalités locales des acteurs et in fine par un impact faible sur les changements de comportements, notamment dans le domaine de l'égalité de genre.

Chacun des trois axes de la recherche-action s'intéressera aux dynamiques de genre qui traversent i) les apprentissages à la maison, ii) la reprise des cours et iii) la résilience du système. Les données issues de ces travaux permettront au MEN, mais également aux décideurs des échelons déconcentrés, d'orienter leurs actions concernant i) l'articulation des travaux domestiques et des travaux scolaires au sein des foyers, notamment pour les filles, et avec une attention particulière aux enfants en situation de risque de décrochage scolaire, ii) la place des adultes dans le suivi scolaire à la maison, en particulier pour les filles<sup>12</sup>, iii) le rapport à l'école au sein des familles et les perceptions des acteurs du foyer à ce sujet, iv) la répartition des espaces de la maison et parallèlement l'utilisation (disponibilité) des outils (ressources) de la maison, v) l'analyse des inégalités pendant la phase de reprise des cours avec une analyse portant sur les conditions d'hygiène des établissements scolaires en vue de la mise en place d'un système d'alerte qui permettra de remonter, au-delà des voix administratives, les difficultés rencontrées et de proposer des démarches alternatives et complémentaires.

## **V. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE : ALIGNEMENT SUR LE MODE OPERATOIRE DU VOLET « APPUI PROJET » DU PADES**

### ***1.1 Cadre général : responsabilisation et capitalisation***

**Leadership du MEN.** Le programme s'inscrit dans les lignes directrices du financement accéléré en réponse à la crise du Covid-19 tout en satisfaisant les principes d'intervention privilégiés du PME pour contribuer à l'efficacité de l'aide et en les appliquant à la situation d'urgence actuelle. Les situations d'urgence sont promptes à favoriser l'émergence de modes d'intervention dérogatoires pouvant affaiblir les structures étatiques et créer un sentiment de dépossession des moyens et mesures de réponse à la crise. Or, la crise née de la pandémie du Covid-19, est sensiblement différente d'une situation d'urgence ponctuelle ou localisée, avec des effets qui frappent l'ensemble du système éducatif (tous les niveaux et ordres d'enseignement) à l'échelle du pays (même si, à ce stade, certaines régions sont davantage impactées par le COVID-19) sur une durée non encore totalement déterminée. Il est donc indispensable de **soutenir des solutions qui s'inscrivent dans une démarche de**

---

<sup>12</sup> En prenant en compte autant la composition des ménages que la place des adultes, il sera possible de mieux apprécier sur qui l'action de communication, de sensibilisation et d'intervention sera plus portée.



**renforcement du leadership et des capacités de l'administration scolaire** à faire face à cette situation inédite en s'alignant sur ses priorités et en coordonnant les contributions de différents partenaires. **Le programme s'appuiera ainsi sur les acteurs qui encadrent, gèrent et délivrent le service public d'éducation** (administration scolaire au niveau central et déconcentré, chefs d'établissement, enseignants, etc.), **utilisera les systèmes en place**, y compris les procédures nationales de gestion des finances publiques. Enfin, si une partie des fonds sera exécutée par des agences des Nations Unies, spécialisées dans la réponse à l'urgence, cela se fera sous le leadership du MEN qui passera directement un accord avec l'UNICEF et le PAM respectivement, et assurera la complémentarité et la coordination des interventions.

**Utilisation d'un mode opératoire fonctionnel.** Le programme sera mis en œuvre selon les mêmes modalités que le volet appui-projet du PADES, lesquelles sont reprises dans les sections suivantes. **Le programme « riposte et résilience face au COVID-19 » sera traité comme une composante additionnelle spécifique du volet appui projet du PADES, ce qui permettra d'assurer un suivi spécifique des activités et traçabilité des dépenses tout en bénéficiant du cadre opérationnel général qui prévaut pour les composantes du volet appui projet du PADES** (voir encadré n°1).

Le cadre opérationnel du volet appui-projet du PADES est actif depuis plusieurs mois avec i) la nomination d'une équipe dédiée au sein du MEN à travers une unité de coordination qui travaille en synergie avec les directions centrales du MEN depuis novembre 2019, ii) l'existence d'un compte projet déjà ouvert et fonctionnel, iii) la disponibilité d'un manuel de procédures. L'alignement du financement accéléré sur les modalités opérationnelles existantes **facilitera le démarrage des activités sur le financement accéléré et constituera un gage de réussite pour l'atteinte rapide de résultats.**

#### **Encadré n°1- Rappels des finalités et modalités d'exécution du PADES**

L'Agence française de développement et le Partenariat Mondial pour l'Éducation accompagnent le gouvernement du Sénégal dans la mise en œuvre de la deuxième phase (2018-2022) du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF), avec un financement conjoint de 72,2 M€ destinés à la réalisation du programme d'appui au développement de l'éducation au Sénégal (PADES)

Le PADES a pour **finalité** de contribuer à l'amélioration des compétences de tous les enfants sénégalais et à la poursuite réussie de leur parcours d'éducation pour assurer la réalisation des objectifs de court terme de l'éducation nationale dans le cadre du PAQUET entre 2019 et 2022, avec les effets suivants attendus : (i) les enfants maîtrisent la lecture dès la fin de la 3ème année de l'élémentaire et l'échec précoce est réduit grâce à des enseignements en langue, mathématiques et sciences améliorés (ii) la réduction des vulnérabilités et disparités s'accélère par un pilotage mieux priorisé (iii) l'efficacité de la dépense publique se renforce à travers la mise en œuvre de la réforme des finances publiques et des investissements plus efficaces.

Le PADES s'exécute selon deux modalités coordonnées :

- **un appui budgétaire sectoriel –ABS-** (à hauteur de 60,885 M€), au prorata des contributions respectives du PME et de l'AFD : cet appui vise à structurer un dialogue de politique partenarial entre d'une part le MEN et le MEFP, et d'autre part le Groupe National des Partenaires de l'Éducation, l'Agent de coordination du PME l'UNESCO et l'AFD en tant qu'Agent Partenaire, à partir du suivi, d'une part des conditions générales de niveau macro (politique sectorielle, stabilité macro-

économique, gestion des finances publiques) associées au versement de la tranche fixe (TF de 34,185 M€) et d'autre part de la matrice réduite d'indicateurs, pour le versement de la tranche variable de l'ABS (TV de 26,7 M€).

- **un appui-projet** (à hauteur de 11 M€), articulé autour de 3 composantes permettant de déployer des actions ciblées d'appuis techniques, de programmes de renforcement de capacités (formations et accompagnement), d'achat d'équipement et d'outillage du pilotage du système :

Composante 1 « accompagnement du changement » : activités de renforcement du système et des acteurs au niveau de l'ensemble du système, sans ciblage thématique, géographique ou de niveau, et des appuis ciblés à certains leviers d'amélioration des performances du système au regard des critères d'équité, de qualité et d'efficience;

Composante 2 « appui à un pilotage rénové et aux initiatives des acteurs » : stimulation des initiatives et de la performance des acteurs et institutions internes et externes ;

Composante 3 « pilotage du Programme » : dispositif de coordination du programme et de suivi permettant d'apprécier en continu la transformation des pratiques des acteurs et des processus de pilotage et de gestion.

**Le programme « riposte et résilience face au COVID-19 » s'inscrit parfaitement dans la logique du PADES dont il partage pleinement les objectifs de développement.**

## *1.2 Brève description des modalités opérationnelles*

**Formalisation :** A l'instar du PADES, la maîtrise d'ouvrage du financement PME sera assurée pour le compte de la République du Sénégal par le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération, avec qui l'AFD signera une convention de financement pour l'intégration du volet 'Riposte et Résilience face au covid-19' au PADES. Le MEN, à travers ses différentes directions et services, sera responsable de la mise en œuvre et du pilotage des actions envisagées.

### **Pilotage et gestion du programme**

Le pilotage sera assuré au niveau stratégique à travers le comité de pilotage offrant un cadre de concertation et de décision inter-acteurs associant le MEPC, le MFB, le MEN (dont la représentation portera sur le niveau central et déconcentré), le Président du GNPEF, l'agence de coordination du PME, l'AFD et des représentants des différentes familles de partenaires du secteur sous la présidence du Ministre de l'Education. Il se réunira sur une base semestrielle.

Le programme sera suivi de manière plus opérationnelle par le comité technique de suivi qui, sous la présidence du Secrétariat général, réunira les directions centrales et services du MEN (dont IG, INEADE, entre autres) et les représentants des IA et IEF pour coordonner et suivre la mise en œuvre du programme. L'UNICEF et le PAM seront également représentés dans ce comité pour le suivi de leurs appuis dans la mise en œuvre des interventions ciblées par le programme. Ce comité se réunira trimestriellement pour programmer et suivre la mise en œuvre des activités et s'assurer de l'implication de toute la chaîne de pilotage et de la réalisation de progrès maintenant le programme dans une bonne trajectoire d'atteinte des résultats visés. Ce comité sera ouvert aux partenaires techniques et financiers souhaitant y participer.

L'unité de coordination mise en place au sein du MEN dans le cadre du PADES, en relation étroite avec la DPRE, s'assurera de l'exécution des activités du projet et préparera les documents de programmation et de reporting soumis pour validation au Comité technique de suivi et veillera à l'exécution de ces activités, soit via les directions et services impliqués, soit via les marchés qui seront lancés (équipement, prestations intellectuelles). Cette équipe est placée sous la tutelle du Secrétariat général et rassemble un coordonnateur, un spécialiste de passation de marchés (cadre de la DAGE), un responsable financier (cadre de la DAGE), un chargé de suivi-évaluation (cadre de la DPRE) et un assistant administratif. Elle sera renforcée par en expertise de suivi-évaluation en raison des besoins spécifiques de reporting associés à ce financement accéléré du PME L'équipe de coordination sera en lien direct avec l'AFD pour le suivi de l'exécution du programme.

Un réseau de référents au sein des directions et services (centraux et plus encore déconcentrés) du MEN sera en lien avec l'équipe de coordination, afin d'assurer la circulation de l'information et l'organisation en leur sein des actions soutenues ou suivies par le projet.

**Contrôle d'opportunité et du contenu des activités :** Le contrôle de l'opportunité des activités du projet se fera à travers des avis de non objection (ANO) de l'AFD portant sur i) la programmation budgétisée du programme à son démarrage ; ii) les différentes étapes de passation des marchés conformément au manuel de procédures du PADES.

**Compte-projet :** Le financement accéléré labellisé « Covid-19 » du PME délégué à l'AFD bénéficiera d'un mode opératoire fonctionnel depuis 2019 et abondera un sous-compte du compte-projet du PADES dédié à la réponse au COVID-19. Le MEN sera l'ordonnateur des dépenses du compte-projet PADES et du sous-compte projet PADES\_RR.

**Modalités de versement des fonds :** Les fonds du projet seront mis à disposition selon trois modalités : i) avances renouvelables versées sur le sous-compte dédié (voir supra) ; ii) paiements directs aux entreprises et iii) versement par tranche de financement aux agences des Nations-Unies impliquées dans la mise en œuvre du programme. Le refinancement de dépenses du MEN, éligibles au projet, pourra également être réalisé.

- Avances renouvelables : L'AFD procédera aux versements sur la base de la programmation des activités approuvées par le PME dans la requête de financement, du taux et de la qualité de l'exécution des dépenses engagées. Les activités financées devront respecter les principes définis dans le Manuel de Procédures du PADES et être complémentaires des actions du Plan de riposte financées sur le budget national et dans le cadre des projets extrabudgétaires.
- Paiement direct : L'engagement et la liquidation des marchés en paiement direct par l'AFD suivront la procédure classique d'exécution des dépenses.
- Versement par tranche aux OI : Il se fera sur la base des accords que signera le MEN avec deux agences des Nations-Unies spécialisées, spécifiquement le Fonds des Nations-Unies pour l'enfance (UNICEF) et le programme alimentaire mondial (PAM), respectivement pour la mise en œuvre de mesures préventives d'hygiène visant à endiguer la contagion en milieu scolaire en préparation de la réouverture des écoles et pour le soutien à la nutrition des élèves vulnérables en risque de décrochage et d'abandon scolaire à l'issue de la crise sanitaire.

- Le refinancement, notamment OI, dans le cas de préfinancement sur fonds propres pour faciliter et ne pas retarder l'exécution du programme. Les procédures convenues dans l'exécution des dépenses devront être respectées en cas de préfinancement d'activités.

**Passation des marchés :** La passation des marchés respectera la réglementation nationale sénégalaise en matière de marchés publics. Le MEN a l'entière responsabilité de la mise en œuvre du programme en conformité avec le droit qui lui est applicable, en ce qui concerne tous les aspects du processus de passation des marchés (rédaction des Documents de Passation de Marchés, attribution des marchés, gestion et exécution des marchés). L'AFD s'assurera que les conditions de mise à disposition du financement dont elle a la responsabilité fiduciaire sont bien remplies. Au-delà d'un certain seuil fixé par la convention, les marchés de prestations intellectuelles et d'équipement supposent un ANO de l'AFD. Le MEN sera également tenu de respecter les Directives de l'AFD en matière de passation des marchés. Ces Directives s'appliquent sans préjudice, le cas échéant, du respect des lois et des règlements applicables au Sénégal. En cas de conflit entre les lois et les règlements applicables au Bénéficiaire et les Directives, le Bénéficiaire s'engage à en informer l'AFD préalablement à la passation de tout marché. Les dispositions qui préservent le mieux les Bonnes Pratiques Internationales seront appliquées.

**Comptabilité financière :** La comptabilité financière utilisera les systèmes comptables du MEN relatifs aux financements externes. Elle fera l'objet d'un reporting annuel spécifique auprès de l'AFD.

**Audit :** Un audit annuel sera réalisé sur les dépenses du projet après douze mois d'exécution. Il sera complété par un audit portant sur les six derniers mois du projet après achèvement de l'ensemble des activités. Les prestations d'audit seront réalisées par un cabinet d'audit indépendant qui sera sélectionné par le MEN, après avis de non objection de l'AFD à chaque étape du processus de passation de marché, et financé sur les fonds du projet. Le suivi de l'exécution du financement PME sera également assuré par l'AFD.

## II. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION

**Le dispositif de suivi-évaluation fait l'objet d'une attention particulière** au sein de ce projet afin de i) tenir compte des enjeux sociaux et de vulnérabilités posés par le contexte de crise actuelle, ii) permettre l'évaluation en continu des progrès et des réalisations par rapport aux objectifs fixés, iii) l'adaptation éventuelle des activités en fonction des progrès réalisés et/ou des évolutions contextuelles et iv) capitaliser sur les initiatives et actions porteuses pour le renforcement de la résilience à plus long terme du système éducatif.

Les mécanismes de suivi-évaluation du projet s'inscriront pleinement dans le dispositif institutionnel de pilotage et de suivi existant au niveau sectoriel. Ils reposent ainsi sur les instances de concertation existantes qui rythment le dialogue sectoriel et permettent d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre des stratégies sous-sectorielles. Le GNPEF (groupe national des partenaires de l'éducation et de la formation) constituera le cadre de dialogue et

de concertation essentiel à préserver et consolider dans le cadre de la mise en œuvre du plan de riposte, tout comme le sous-groupe Education de base.

## **2.1 Modalités de suivi et de rapportage**

Conformément aux directives du PME, les modalités de rapportage seront les suivantes :

- l'AFD, en collaboration avec le MEN, et ses opérateurs de mise en œuvre et de recherche, transmettra, tous les deux mois, les données de base en matière de mise en œuvre du programme selon le canevas-type du PME ;
- en ce qui concerne l'établissement de rapports du cadre complet des résultats du programme, un rapport d'achèvement de la mise en œuvre du projet sera remis dans les 6 mois suivant la date de clôture du projet.

Les directives du PME en matière de rapportage sont relativement exigeantes- notamment au regard de la fréquence bimensuelle du rapportage- et déconnectées du fonctionnement routinier du système d'information et de gestion de l'éducation des autorités du secteur de l'éducation. Depuis dix ans, le Sénégal a énormément investi dans un système de gestion fondé sur les résultats et grandement amélioré la qualité, fiabilité et disponibilité des données sur le secteur de l'éducation, croisant données démographiques, données administratives sur les élèves, établissements et enseignants, données sur les apprentissages, données financières et budgétaires et des données d'enquête ménage. Si ce système peut accommoder des ajustements et demandes spécifiques, ce n'est toutefois pas sans défis et sans délais. De plus, l'administration scolaire fonctionne sur un mode dégradé depuis le début de la crise sanitaire ce qui n'est pas sans effet sur le fonctionnement du système d'information géré par l'administration dont l'unité de base reste l'établissement scolaire avec des agrégations au niveau des IEF et IA.

Dès lors, il semble raisonnable d'envisager pour le suivi un **dispositif hybride de collecte d'information** pour répondre aux directives du PME qui repose à la fois sur les forces, savoirs faire et expériences de l'administration scolaire, seule structure à pouvoir démultiplier une collecte d'information à l'échelle d'un système et sur des modalités *ad hoc* complémentaires plus ciblées mises en œuvre et supervisées par des acteurs extérieurs à l'administration scolaire. Bien évidemment, la stratégie de suivi repose sur le partage, l'échange et la consolidation de l'ensemble des sources, données et analyses de de manière à déterminer en continu les progrès du programme en vue de la réalisation de ses objectifs et à guider les décisions relatives à sa gestion.

Le dispositif de suivi du programme sera donc piloté par la Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE) du MEN à qui incombe la responsabilité du suivi du PAQUET-EF pour le périmètre d'action du MEN. La DPRE sera investie sur l'ensemble du processus de suivi-évaluation du programme (élaboration des outils, recueil des données, analyse et utilisation des informations). Elle clarifiera notamment pour chaque résultat du programme dont elle a la responsabilité, le moment et le lieu où se déroulent les activités de suivi, les acteurs impliqués dans le dispositif à l'échelle des IA, IEF et établissements

scolaires, les modalités de réalisation de ces dernières et les délais pour la remontée d'information de qualité et fiables.

La DPRE sera appuyée dans cet exercice par l'UNICEF et le PAM qui en tant qu'opérateurs du MEN pour la mise en œuvre d'interventions spécifiques du programme financé par le PME déploieront et superviseront des dispositifs *ad hoc* complémentaires de collecte d'information sur les activités et résultats associés à ces dernières. Ce partage des rôles et des responsabilités permettra de répartir la charge du suivi et de maximiser la remontée d'information dans les délais impartis par le PME.

La DPRE pourra également bénéficier des éclairages apportés par son partenaire de recherche, l'université de Ziguinchor, dont les travaux viendront renforcer les discussions sur les ajustements éventuels des actions au cours de l'exécution du programme financé par le PME (voir infra).

## 2.2 Démarche d'apprentissage

L'épidémie de Covid-19 a plongé le Sénégal, à l'égal d'autres pays, dans une situation totalement inédite. Le gouvernement a pris dans l'urgence des mesures drastiques et sans précédent aussi diverses que multiples pour contenir l'épidémie dont la fermeture de l'ensemble des établissements d'enseignement. Afin d'éclairer les pratiques des gestionnaires et bénéficiaires des services d'éducation pour l'ajustement en continu du programme mais également de tirer les leçons de la période inédite récente pour orienter les investissements futurs à réaliser dans le secteur en vue de renforcer la résilience des acteurs du secteur, le document de programme propose d'intégrer **un dispositif flexible de recherche** à part entière au sein du programme financé par le PME.

### **L'objectif de cette recherche-action innovante est donc double**

1. Compléter le mécanisme de suivi : il s'agit d'accompagner la mise en œuvre du plan de riposte du Ministère de l'Éducation Nationale du Sénégal en analysant de façon continue l'adéquation des interventions au regard des objectifs préalablement identifiés, en lui fournissant des éléments d'information inédits et en produisant des notes de politiques orientées vers l'action. En suivant régulièrement les différentes interventions du programme financées par le PME, il sera en effet possible de produire des analyses situationnelles pour documenter les réalisations et les blocages éventuels afin de fluidifier la mise en œuvre du programme ministériel de riposte dans son ensemble et les interventions financées par le PME en particulier. De nombreuses études de cas et « histoires à caractère humain » pourront être dérivées de ce travail et illustrées à partir de photos et vidéos ;
2. Renforcer la base de données probante pour préparer une meilleure résilience du système éducatif. L'ensemble des données collectées au cours du programme feront l'objet d'une part de productions et publications scientifiques pour nourrir le partage d'expériences au niveau national, régional et international et d'autre part de notes de politiques à destination du MEN pour tirer les leçons de la gestion de crise et accompagner les investissements structurants pour le secteur à privilégier à l'avenir.



**Les axes de la recherche-action envisagés** s'alignent sur les grandes orientations du Plan de Riposte du MEN et visent à interroger et documenter d'une part la problématique de la continuité des enseignements-apprentissages à la maison, expérience largement inédite au Sénégal et donc peu documentée et d'autre part la problématique de la réouverture des établissements d'enseignement et de reprise des cours dans un contexte sanitaire contraint.

### **Encadré n°2. Le volet recherche-action du programme**

#### **Axe 1-La problématique de la continuité des enseignements-apprentissages à la maison.**

Quatre types d'analyses complémentaires seront conduits :

● Une analyse des emplois du temps des enfants à la maison pendant la fermeture des établissements d'enseignement qui permettra également de mettre en lumière l'articulation entre le travail domestique et travail scolaire : Qui fait quoi ? Quand ? Avec qui ? La répartition des travaux domestiques est particulièrement genrée au Sénégal. Il sera alors important de pouvoir repérer les temps dédiés aux apprentissages selon le genre et comment ils sont vécus pour mieux les protéger et les accompagner. L'intérêt est de voir ici, entre autres, si le fait d'être plus souvent à la maison (dans le cadre de l'école à la maison) ne constitue pas une situation qui fait peser, sur les filles notamment, plus de charge au point qu'il leur reste peu de temps pour les apprentissages. Une attention particulière sera portée aux enfants en situation de risque de décrochage scolaire dont les conditions individuelles et familiales rendent plus compliquée la poursuite du travail scolaire à distance, à la maison.

● Une analyse de la place des adultes dans le suivi scolaire des élèves à la maison. Face à la segmentation des espaces et à la répartition des rôles éducatifs, il apparaît nécessaire de considérer les positionnements respectifs des personnes qui vivent sous le même toit que l'enfant-élève (parents, grands-parents, frères/sœurs, autres adultes du ménage). Les adultes d'un même ménage ne sont pas impliqués de la même manière dans le suivi scolaire des enfants. En prenant en compte autant la composition des ménages que la place des adultes, il sera possible de mieux apprécier sur qui l'action de communication, de sensibilisation et d'intervention aura le plus de portée. Se faisant, des actions spécifiques et ciblées, selon les contextes, pourront être conduites.

● Une analyse du rapport à l'école ou sa place dans le modèle de réussite sociale. L'école à la maison n'est pas une évidence. Cette expérience, nouvelle, inédite va entrer en concurrence avec d'autres activités mieux « acceptées » dans l'espace privé de la famille à la maison. De plus, le rapport « positif » à l'école n'est pas partout une réalité, notamment lorsque la poursuite d'une trajectoire scolaire n'est pas associée et à un modèle de réussite sociale. Au Sénégal, les histoires scolaires familiales

conditionnent grandement le rapport à l'école, leur prise en compte peut-être un levier important pour influencer l'action éducative à la maison sollicitée comme solution alternative, pendant la crise sanitaire.

● Une analyse de l'occupation et de la répartition des espaces et parallèlement de la disponibilité/utilisation des outils et ressources éducatives de la maison. Quelles sont les ressources existantes et disponibles à la maison (radio, télé, internet) ? Qui se met où ? A quel moment ? Pour y faire quoi ? Qui décide de l'usage des ressources ? Les espaces sont structurés et leur occupation répond souvent à un ensemble de règles explicites et implicites. Avoir un regard sur les normes pratiques de l'occupation des espaces domestiques permettra d'ajuster l'intervention aux réalités de la répartition et des usages des ressources au sein des ménages.

**Axe 2- Sur la problématique de la réouverture des établissements d'enseignement et reprise des cours. Deux réflexions principales seront menées :**

● La première en lien avec les disparités territoriales des conditions d'enseignement et niveau d'équipement des écoles. En effet, les conditions d'enseignement (taille des écoles et des classes) et le niveau d'équipement en points d'eau, station de lavage des mains, latrines ne sont pas identiques d'un établissement à l'autre. Le plan de riposte prévoit le développement et déploiement de protocoles et supports de sensibilisation des communautés scolaires pour permettre le déroulement des activités d'enseignement -apprentissage dans le respect des consignes sanitaires.

Il sera primordial d'observer et documenter, au regard de la situation des établissements scolaires, ce qui est ou n'est pas mise en place pour accompagner au mieux la réouverture des établissements en protégeant les élèves et personnels enseignants. La mise en place, dans différents endroits du pays d'un système d'alerte permettra de remonter, au-delà des voix administratives, les difficultés rencontrées et de proposer des démarches alternatives et complémentaires.

● La seconde en lien avec les normes pratiques à l'œuvre au sein des communautés scolaires. La réalité des pratiques professionnelles (normes pratiques) est souvent en décalage avec les prescriptions professionnelles (normes édictées). Les acteurs ajustent leurs pratiques en fonction de la lecture qu'ils font des situations contingentes et de leurs référentiels. L'analyse des normes pratiques dans le contexte spécifique du COVID-19, pourra être un moyen efficace pour identifier les mesures nécessaires d'accompagnement pour l'optimisation des interventions.

**Intervenants et méthodologie.** Le volet recherche-action sera piloté par l'**Institut Éducation, Famille, Santé et Genre (IEFSG) de l'Université Assane Seck de Ziguinchor** autant pour la centralisation des données d'observation que pour leur traitement, analyse et partage avec l'administration scolaire et au-delà.

**Les unités d'observation sont différentes sur les axes 1 et 2** dans la mesure où elles concernent le ménage pour la documentation de ce qui se passe ou s'est passé pendant la période de fermeture des établissements d'enseignement au regard du travail scolaire à domicile et les établissements d'enseignement au regard de la réouverture des écoles et reprise des cours. Le protocole de recherche de terrain repose sur l'élaboration de grilles d'observation et leur transmission par voie électronique à un réseau d'informateurs qui devront les imprimer dans la ville la plus proche. Ceux-ci devront les renseigner par des observations directes dans les ménages (axe 1) et les écoles (Axe2) ; le nombre et la fréquence



des observations seront à définir. Les informations seront collectées via des appels téléphoniques et/ou des envois de photo WhatsApp et saisies par l'équipe de traitement de données. Les personnes ressources avec lesquelles l'IEFSG a l'habitude de travailler pourront être mobilisées en tant que de besoin aux différentes étapes de ce volet.

L'approche méthodologique globale retenue est d'organiser un **maillage territorial d'observation à l'échelle des inspections d'éducation et de formation** de manière à d'une part pouvoir saisir la diversité des situations sur la base d'analyse de cas et d'autre part interagir avec l'administration scolaire à son niveau le plus déconcentré. Il est prévu de **1 à 2 observateurs dans chacune des 59 IEF**, ce nombre pourra être ajusté en fonction de l'intensité des interventions du programme sur l'une ou l'autre IEF. Le déploiement d'un nombre important d'informateurs sera possible **en mobilisant le réseau 100 000 étudiants contre le coronavirus** qui s'est mis en place en lien avec toutes les universités publiques du Sénégal et auquel prend part l'IEFSG de l'Université de Ziguinchor sur le volet « Droit et protection de l'enfance ». Ce réseau a l'avantage de permettre une appréciation de la situation pratiquement en temps réel.

Par ailleurs des **équipes de suivi-analytique** seront également mises en place dans chaque IEF qui regrouperont les acteurs et praticiens du système dont les agents spécifiquement identifiés pour le suivi du programme par le MEN et ses opérateurs de mise en œuvre de manière à opérationnaliser la démarche d'apprentissage sur le programme. La fréquence des rencontres entre les « observateurs-chercheurs » et les « équipes de suivi » se fera au minimum sur une base mensuelle ; les « observateurs-chercheurs » de terrain joueront le rôle de « lanceur d'alerte » comme « d'appui- conseil » en rapportant ce qu'ils ont directement observé contribuant ainsi à nourrir l'ajustement en continu des actions.

Enfin il est à noter que la méthodologie proposée n'est pas figée et saura s'adapter aux évolutions du plan de riposte, aux réalités de terrain et au calendrier de reprise des cours dans les différents établissements d'enseignement.

### **2.3** *Evaluation finale*

Conformément au guide du PME sur le suivi et l'évaluation des financements accélérés Covid-19, une **évaluation finale externe** sera réalisée au terme des dix-huit mois d'exécution qui permettra de rendre compte des activités financées par le programme au regard des critères traditionnels de pertinence, efficacité et efficience.

Cette évaluation s'attachera également, au-delà du programme financé par le PME, à mettre en lumière **ce que cette crise sanitaire a révélé du fonctionnement du système éducatif sénégalais** pour contribuer à tirer les leçons de la gestion par la communauté éducative au sens large de cette « situation d'urgence » inédite au Sénégal.

### III. COUT ET FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROGRAMME

Le plan de financement prévisionnel du programme est le suivant :

*Tableau n°6. Plan de financement prévisionnel*

|  | FCFA          | Euros     | USD       | %   |
|--|---------------|-----------|-----------|-----|
| <b>Composante 1 - Atténuation</b>            | 206 250 000   | 314 426   | 340 909   | 5   |
| <b>Composante 2 - Réouverture des écoles</b> | 3 307 360 018 | 5 042 038 | 5 805 645 | 83  |
| <b>Composante 3 - RechercheAction</b>        | 185 000 000   | 282 031   | 330 579   | 5   |
| <b>Composante 4 - Gestion et pilotage</b>    | 295 750 000   | 450 868   | 522 868   | 7   |
| <b>Total</b>                                 | 3 994 360 018 | 6 089 363 | 7 000 000 | 100 |

Les frais de supervision de l'Agent Partenaire sont inclus dans la composante 4. Ils visent à renforcer le dispositif de supervision de l'AFD et d'accompagnement du MEN pour atteindre les résultats attendus à travers les interventions du projet.

La ventilation prévisionnelle détaillée du budget par activités est donnée dans le tableau récapitulatif suivant :

| PADES_RR Programme d'Appui au Développement de l'Education au Sénégal Riposte et Résilience à la crise Covid-19                                     |   |   |          |               |                       |                   |                   |                       |
|---|---|---|----------|---------------|-----------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|
| Composantes   | Actions   | Activités   | Quantité | Coût unitaire | Coût total FCFA       | Coût total Euros  | Coût total USD    | Responsable exécution |
| Composante 1 - Atténuer les effets de la crise Covid-19 sur l'année scolaire 2019/20 en assurant la continuité du système et des services éducatifs | A.1.1 Offrir aux enseignants des formations courtes/accélérées sur l'usage des supports numériques, télé et audio, dans les apprentissages à distance             | Organisation de session de formations pour 14 500 enseignants avec pass internet pour les sessions numériques.  | 14 500   | 6 000         | 87 000 000,00         | 132 630,64        | 143 801,65        | SIMEN/DRTS            |
|   | A.1.2 Élaborer et diffuser par le canal de la radio nationale et des radios communautaires des sessions à but éducatif destinés aux élèves de l'école élémentaire | Prise en charge des coûts liés à la production et la diffusion des sessions à but éducatif par le canal de la radio nationale et des radios communautaires  | 75       | 200 000       | 15 000 000,00         | 22 867,35         | 24 793,39         | DAGE/IEF/DEE/DEMSG    |
|   | A.1.3 Déploiement de programmes de télé-enseignement sur l'ensemble du territoire à travers la télévision (canal TNT)   | Elaboration et diffusion par le canal de la télévision nationale (canal 20 de la TNT) et d'une sélection de télévisions privées des émissions à but éducatif pour les élèves de l'école élémentaire |          |               |                       | 104 250 000,00    | 158 928,10        | 172 314,05            |
| <b>Sous-total composante 1</b>  |   |   |          |               | <b>206 250 000,00</b> | <b>314 426,10</b> | <b>340 909,09</b> |                       |

|   |   |  |   |           |                |                |              |              |          |
|---|---|--|---|-----------|----------------|----------------|--------------|--------------|----------|
| Composante 2 - Accompagner la réouverture des établissements scolaires et le déroulement de l'année scolaire 2020/21 en assurant la protection des élèves et des personnels, en stimulant la fréquentation et la réussite scolaire des élèves vulnérables | A.2.1 Dotation de 8131 écoles élémentaires et des 1016 collèges en kits de lavage des mains et des élèves et enseignants en kits de protection individuelle | Distribution de kits de protection (dispositif de lavage des mains + savon) aux écoles                 | 1 dispositif de lavage de mains GM /établissement pour 8175 établissements (8631 EE + 1016 collèges - 1472 déjà dotés par UNICEF pour classes d'examen) + provision de 30 | 45 980,00 | 377 265 900,00 | 575 138,16     | 623 580,00   | UNICEF       |          |
|   |   | Distribution de kits de protection (dispositif de lavage des mains + savon) aux écoles                 | 2 cartons de 18 savons / établissement pour la moitié des 9647 établissements (8631 EE + 1016 collèges)   | 4 235,00  | 81 710 090,00  | 124 566,23     | 135 058,00   | UNICEF       |          |
|   |   | Distribution de flacons de solution hydro-alcoolique aux écoles (3 flacons de 500ml par établissement) | 14 471  | 665,5     | 9 630 117,75   | 14 681,02      | 23 442,21    | UNICEF       |          |
|   |   | Distribution de flacons de solution hydro-alcoolique aux écoles (3 flacons de 500ml par établissement) | Coûts de gestion et transport   |           | 114 865 516,35 | 175 111,35     | 196 351,31   | UNICEF       |          |
|   |   | Achat et distribution de masques pour les élèves vulnérables   | 2 masques par élève pour 265 072 élèves   | 500       | 265 072 000,00 | 404 099,66     | 438 135,54   | DAGE/IA      |          |
|   |   | Achat et distribution de masques pour le personnel enseignant  | 68 000,00   | 500       | 34 000 000,00  | 51 832,67      | 56 198,35    | DAGE/IA      |          |
|   |   | Achat et distribution de Thermoflash pour les écoles des zones à forte prévalence du covid-19          | 3 693   | 50 000    | 184 650 000,00 | 281 497,11     | 305 206,61   | DAGE         |          |
|   |   | A.2.2 Distribution de kits de désinfection et nettoyage des établissements d'enseignement              | Achat et distribution de kits de désinfection et nettoyage des établissements d'enseignement  | 12 000    | 25 000         | 300 000 000,00 | 457 347,05   | 495 867,77   | DAGE/CGE |
|   |   | A.2.3 Entretien/maintenance des points eau-assainissement dans les écoles                              | Rétablissement et maintenance du paquet de services intégrés "latrines et points d'eau courante"  | 8 631     | 100 000        | 863 100 000,00 | 1 315 787,47 | 1 426 611,57 | DAGE/CGE |

|  |  |  |                   |                                |                         |                     |                     |                       |
|--|--|--|-------------------|--------------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| <b>Composante 2 - Accompagner la réouverture des établissements scolaires et le déroulement de l'année scolaire 2020/21 en assurant la protection des élèves et des personnels, en stimulant la fréquentation et la réussite scolaire des élèves vulnérables</b> | A.2.4 Campagne de communication et de mobilisation encourageant le retour de tous les élèves en vue de la réouverture des établissements scolaires au niveau déconcentré | Campagne de communication et de mobilisation encourageant le retour de tous les enfants dès la réouverture des établissements scolaires au niveau déconcentré                        | 59 IEF<br>16 IA   | 1000000/IEF<br>1500000/IA      | 83 000 000,00           | 126 532,68          | 137 190,08          | IA/IEF/COSYDEP        |
|  |  | Campagne de communication et de mobilisation encourageant le retour de tous les enfants dès la réouverture des établissements scolaires au niveau national                           | 1                 | 25 000 000,00                  | 25 000 000,00           | 38 112,25           | 41 322,31           | DEE/DFC/DRTS          |
|  |  | organisation d'un test auprès des élèves pour apprécier les effets de la fermeture des écoles sur les apprentissages et réorganiser le plan d'apprentissage en classe en conséquence | 1                 | 250 000 000,00                 | 250 000 000,00          | 381 122,54          | 413 223,14          | INEADE/DPRE/DEE/DEMSG |
|  | A.2.5 Evaluation des apprentissages et mise en œuvre d'un plan de remédiation calibré en conséquence   | Conception d'un plan d'apprentissage sur la base des résultats de l'évaluation   | 1                 | 50 000 000,00                  | 50 000 000,00           | 76 224,51           | 82 644,63           | DEE/DEMSG             |
|  |  | Mise en œuvre d'un plan d'apprentissage calibré selon l'évaluation des apprentissages à grande échelle   | 59<br>16          | 3 million IEF<br>2 millions IA | 209 000 000,00          | 318 618,45          | 345 454,55          | IA/IEF                |
|  | A.2.6 Services de soutien psychosocial à destination des élèves et des personnels enseignants  | Organiser des services de soutien psychosocial à destination des élèves et des personnels enseignants  | 16                | 3 110 000                      | 49 760 000,00           | 75 858,63           | 82 247,93           | CNOSP                 |
|  | A.2.7 Rétablissement du fonctionnement des cantines scolaires au sein des écoles élémentaires publiques vulnérables  | Subvention aux écoles/CGE pour le service de cantines scolaires pendant 4 mois   | 516 pendant 4mois | 338 000                        | 606 882 000,00          | 925 185,64          | 1 003 110,74        | PAM/DCAS              |
| <b>Sous-total composante 2</b>   |  |  |                   |                                | <b>3 307 360 017,75</b> | <b>5 042 037,84</b> | <b>5 805 644,74</b> |                       |

|   |   |  |   |               |                         |                     |                   |      |
|---|---|--|---|---------------|-------------------------|---------------------|-------------------|------|
| <b>Composante 3 – Renforcement de la démarche d'apprentissage et de la résilience de l'administration scolaire et des établissements à partir de données probantes.</b> | A.3 Mise en œuvre de la démarche d'apprentissage/volet 'recherche-action' | Rédaction des notes de cadrage des différentes thèmes de recherche en lien avec la continuité pédagogique à la maison et la réouverture des écoles                               | 1 | 10 000 000    | 10 000 000,00           | 15 244,90           | 16 528,93         | UASZ |
|   |   | Développement des outils (ex/grilles d'observation) et des procédures de collecte d'information  | 1 | 30 000 000    | 30 000 000,00           | 45 734,71           | 49 586,78         | UASZ |
|   |   | Collecte des informations  | 1 | 90 000 000    | 75 000 000,00           | 114 336,76          | 148 760,33        | UASZ |
|   |   | Traitement et analyse des données et information qualitatives collectées   | 1 | 30 000 000    | 30 000 000,00           | 45 734,71           | 49 586,78         | UASZ |
|   |   | Contribution aux activités de suivi bimensuelle par l'administration scolaire et partage avec les IEF, IA, MEN pour ajustement éventuel des actions- (rôle de lanceurs d'alerte) | 1 | 15 000 000    | 15 000 000,00           | 22 867,35           | 24 793,39         | UASZ |
|   |   | Production et diffusion des analyses et des notes politique sur la base des informations collectées au cours de l'exécution du programme   | 1 | 25 000 000    | 25 000 000,00           | 38 112,25           | 41 322,31         | UASZ |
| <b>Sous-total composante 3</b>  |   |  |   |               | <b>185 000 000,00</b>   | <b>282 030,68</b>   | <b>330 578,51</b> |      |
| <b>Pilotage du programme</b>  | Suivi continu de l'exécution par le MEN                                   | Renforcement personnel suivi-évaluation DPPE + fonctionnement équipe projet  |   |               | 120 000 000,00          | 182 938,82          | 198 347,11        | DPPE |
|   | Audit financier   | Recrutement d'un auditeur externe  |   |               | 20 000 000,00           | 30 489,80           | 33 057,85         | DAGE |
|   | Evaluation finale du programme  | Recrutement d'un consultant évaluateur externe   |   |               | 30 000 000,00           | 45 734,71           | 49 586,78         | DPPE |
|   | Communication sur le programme  | Actions de communication tout au long du projet  |   |               | 35 000 000,00           | 53 357,16           | 57 851,24         | DPPE |
|   | Divers Imprévus   |  |   |               | 20 584 930,00           | 31 381,52           | 34 024,68         | DPPE |
| <b>Frais de supervision AFD</b>   |   |  |   | 90 750 000,00 | 138 347,48              | 150 000,00          | AFD               |      |
| <b>Sous-total 4</b>   |   |  |   |               | <b>295 750 000,00</b>   | <b>450 867,97</b>   | <b>522 867,65</b> |      |
| <b>Total général du programme</b>   |   |  |   |               | <b>3 994 360 017,75</b> | <b>6 089 362,59</b> | <b>7 000 000</b>  |      |



#### IV. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

La durée prévisionnelle d'exécution du programme est de **dix-huit mois**.

La date de démarrage escomptée est le **1<sup>er</sup> juillet 2020** sur la base d'une approbation du financement par le PME en mai/juin 2020 et, immédiatement à la suite, d'une approbation du financement délégué du PME par les instances de décision de l'AFD.

Les dernières activités de suivi et contrôle (audit externe) sont prévues sur le premier trimestre 2022. **Le rapport final d'exécution** du programme au PME est donc prévu en **milieu de l'année 2022**.

Le **chronogramme prévisionnel** prévoit les jalons suivants :

- L'exécution des activités préparatoires dans le courant du premier mois suivant l'approbation du financement par le PME. Elles concernent les appels de fonds auprès du PME, la signature de la convention de financement du PADES-RR avec le Ministère de l'économie du Plan et de la Coopération ; l'ouverture du sous-compte projet dédié qui retracera l'ensemble des versements et dépenses de la composante 'Riposte et Résilience face au COVID-19' du PADES, la signature des accords entre le MEN et les deux agences des nations Unies associés à la mise en œuvre des activités, le déploiement auprès de l'unité de coordination du PADES de ressources humaines à temps plein et ou additionnelles sur les fonctions de passation de marché, gestion financière et suivi-évaluation et le recrutement d'une expertise en appui à la supervision du programme.
- Le déploiement des activités de riposte dès les activités préparatoires à la mise à disposition des fonds achevées. Elles pourront se poursuivre jusqu'au démarrage de la prochaine année scolaire 2020/21, être concomitantes à la réouverture progressive des écoles ou à la période des vacances scolaires.
- Le déploiement des activités d'appui à la réouverture des écoles et/ou au démarrage et déroulement de l'année scolaire 2020/21 s'articuleront en amont des dates retenues pour la prochaine rentrée scolaire au regard du pré-positionnement des kits d'hygiène pour garantir la réouverture et le fonctionnement d'écoles élémentaires publiques saines et sûres pour les élèves, les enseignants et personnels non –enseignants et tout au long de l'année scolaire pour les activités ciblant l'accompagnement renforcé des apprentissages des élèves en difficulté. L'appui aux cantines scolaires démarrera dès la réouverture des écoles et accompagnera le début de la rentrée scolaire prochaine afin de jouer pleinement son rôle incitatif pour le retour à l'école des élèves vulnérables.
- Le démarrage du volet « recherche-action » dès le premier mois avec l'organisation d'un atelier réunissant l'équipe de recherche de l'université de Ziguinchor et le MEN pour élaborer un plan de production et de partage des connaissances. Cet atelier aura deux objectifs. Le premier sera de valider ou amender les sujets d'études pré-identifiés

par l'IEFSG de l'université de Ziguinchor en lien avec le plan de riposte du MEN afin qu'ils répondent pleinement aux besoins des acteurs et décideurs pour orienter les interventions et activités du programme financées par le PME. Le second objectif sera de contribuer à identifier les formats, modalités, fréquence et timing du partage des connaissances. Le développement des outils et des procédures sera également bouclé dans le premier mois du projet afin que les premières observations puissent débiter dès le mois 2 et nourrir la démarche d'apprentissage en continu. Cette dernière continuera de se déployer tout au long des 17 autres mois du programme avec des remontées mensuelles des informations directement observées sur le terrain lors des réunions des équipes de suivi à l'échelle des IEF et la production d'une série d'analyses sur les sujets agréés à intervalle régulier. Les deux derniers mois du programme seront mis à profit pour consolider l'ensemble des analyses et les partager à l'occasion d'une restitution finale auprès du MEN et de ses partenaires.

- Les activités transversales de gestion et pilotage font l'objet d'une mise en œuvre en continu avec des réunions sur une base semestrielle pour le comité de pilotage, trimestrielle pour le comité technique de suivi et mensuelle pour les équipes de suivi responsabilisées au sein des IEF. Le reporting technique et financier s'effectuera sur une fréquence bimensuelle. Un audit annuel sera réalisé sur les dépenses du projet après douze mois d'exécution. Il sera complété par un audit portant sur les six derniers mois du projet après achèvement de l'ensemble des activités.

## V. EVALUATION DES RISQUES ET MESURES DE MITIGATION

| Constats et risques  | Evaluation du risque | Survenance | Mesures de traitement ou réduction des risques   |
|--|----------------------|------------|--|
| <b>Risques contextuels</b>   |                      |            |  |
| <b>Dégradation du contexte sanitaire</b>   |                      |            |  |
| Le Sénégal est l'un des pays le plus touché d'Afrique de l'Ouest par la crise du COVID-19 et le 5ème pays le plus affecté sur le continent africain. En dépit de facteurs favorables à une limitation de la propagation de l'épidémie (climat) et à une manifestation moindre de cas graves (43% de la population a moins de quinze ans), de nombreuses incertitudes demeurent sur l'ampleur et la durée de la crise sanitaire. La détérioration de la situation sanitaire fait peser un risque sur le fonctionnement des établissements d'enseignement et le temps effectif d'apprentissage auxquels sont exposés les enfants/élèves. | Critique             | Probable   | Un suivi rapproché de la situation sanitaire sera effectué en mobilisant des sources gouvernementales et de l'Organisation mondiale de la santé (cf. SITREP, bulletin conjoint MSAS-OMS). Le Comité National de Gestion des Epidémies (CNGE) se réunit de manière hebdomadaire depuis l'apparition de l'épidémie sur le territoire et réunit l'ensemble des ministères sectoriels concernés, dont le MEN. Il permet d'assurer une veille permanente et de réorienter les décisions en fonction de l'évolution de la situation. |
| <b>Dégradation du contexte de sécurité alimentaire</b>   |                      |            |  |
| L'invasion de criquets pèlerins enregistrée dans la Corne de l'Afrique menace l'Afrique de l'Ouest avec des effets dévastateurs sur de nombreuses cultures agricoles affectant les moyens de subsistance de nombreuses familles sénégalaises. La détérioration de la situation alimentaire des familles fait peser un risque sur l'état nutritionnel de leurs enfants pouvant nuire, notamment chez  | Critique             | Probable   | Un suivi de la situation alimentaire sera effectué en mobilisant des sources gouvernementales et de l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation, notamment son observatoire acridien <a href="http://www.fao.org/ag/locusts/fr/info/info/index.html">http://www.fao.org/ag/locusts/fr/info/info/index.html</a><br>La CEDEAO envisage de mettre en place une Task Force de Haut Niveau (Ministres de l'Agriculture, Commissaire en charge de l'agriculture de la CEDEAO & UEMOA et                    |

|  |                 |                 |   |
|--|-----------------|-----------------|---|
| <p>les plus petits, à leur développement cognitif et obérer leur chance future d'une pleine participation et réussite à l'école. Le Sénégal, au même titre que les pays voisins, sera amené à faire face à plusieurs crises simultanées en 2020, la crise alimentaire venant s'ajouter à la crise sanitaire et économique.</p>   |                 |                 | <p>représentants des bailleurs) pour assurer un monitoring régulier de la situation alimentaire dans la région.</p>   |
| <p><b>Dégradation du contexte économique et social</b></p>   |                 |                 |   |
| <p>Du fait de la crise sanitaire, le FMI a revu sa prévision de croissance à 3% pour 2020 (contre 6,8% auparavant). La diminution attendue des recettes fiscales (-1,4% du PIB par rapport à la prévision initiale), la hausse des dépenses de santé (+0,5% du PIB) et les mesures budgétaires contra-cycliques (soutien aux ménages les plus pauvres et aux entreprises les plus touchés par la crise) prises par les autorités devraient entraîner un creusement du déficit public à 5,6% du PIB en 2020 (contre 3,1% du PIB initialement budgété).</p> <p>La détérioration de la situation macroéconomique du Sénégal fait peser un risque de dé-priorisation des financements alloués au secteur de l'éducation-formation par le Ministère des finances et du budget</p> <p>La vulnérabilité économique aggravée de nombreuses familles sénégalaises fait peser un risque sur l'inscription/retour, fréquentation et maintien à l'école des enfants d'âge scolaire notamment les jeunes filles sur la transition école primaire-collège.</p> | <p>Critique</p> | <p>Probable</p> | <p>Le PADES auquel est rattaché le volet « riposte et résilience à la crise du covid19 » s'exécute en partie sur le mode d'un appui budgétaire et contribue à renforcer les interrelations entre le ministère sectoriel et le ministère des finances et du budget pour garantir l'allocation de ressources domestiques au secteur de l'éducation-formation en général et au sous-secteur de l'éducation de base pour positionner le Sénégal sur la trajectoire d'atteinte de l'ODD n°4.</p> <p>Les fonds transférés grâce à ce programme vont pallier en partie l'éventuelle insuffisance de ressources domestiques allouées au secteur de l'éducation-formation pour faire face aux besoins.</p> <p>Appui du GTEF (groupe des partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation) pour continuer et inciter l'Etat à prioriser le financement du PAQUET-EF (2018-30)</p> |

| <b>Dégradation du contexte sécuritaire</b>  |          |              |  |
|---|----------|--------------|--|
| La situation sécuritaire dans la région du Sahel est très instable, des attentats récents ont frappé certains pays de la zone CEDEAO. La propagation au Sénégal de la menace terroriste régionale fait peser un risque sur les écoles, notamment dans les zones frontalières avec la Mauritanie et le Mali.   | Critique | Peu probable | Un suivi de la situation sécuritaire rapproché sera effectué en mobilisant des sources gouvernementales et humanitaires.   |
| <b>Risques institutionnels</b>  |          |              |  |
| <b>Le programme est perçu comme non équitable car ciblant le sous-secteur de l'éducation de base alors que la crise du covid-19 touche tous les niveaux et établissements d'enseignement</b>  |          |              |  |
| Les trois ministères en charge de la gestion du secteur de l'éducation-formation (MEN, MEFP et MESRI) ont préparé des plans de riposte en réponse à la crise du COVID-19 dont les financements ne sont pas assurés compte tenu d'une forte compétition sur les ressources domestiques et extérieures. Le risque est de voir les tensions entre ministères s'accroître mettant à mal la dynamique sectorielle et la collaboration entre les sous-secteurs. | Majeur   | Probable     | Le GTEF continuera ses efforts d'accompagnement d'un dialogue à l'échelle sectorielle y compris sur la question de la mobilisation de ressources financières, domestiques et extérieures en faveur de l'atténuation des effets de la crise sanitaire sur le secteur.   |
| <b>Tous les acteurs du système éducatif n'adhèrent pas pleinement aux orientations du plan de riposte du MEN</b>  |          |              |  |
| L'approche participative et consultative autour de l'élaboration du Plan de riposte a été contrainte du fait des restrictions de rassemblement liées à la crise sanitaire et des délais réduits imposés pour sécuriser les financements. Le risque est de voir certaines parties prenantes challenger les dispositions du plan de riposte sur lesquels s'appuie le programme. Par exemple, un risque pèse sur l'adhésion des syndicats aux mesures        | Majeur   | Peu probable | Le MEN est en concertation étroite et régulière avec l'ensemble des syndicats d'enseignants au sujet de la réouverture des établissements d'enseignement, de l'organisation des examens et de l'ajustement du calendrier scolaire pour l'année scolaire 2020/21.<br>Le MEN assurera une large communication des activités financées par le programme auprès des cadres, gestionnaires, prestataires du service éducatif et des bénéficiaires (élèves, parents, familles, communautés). |

|  |        |          |  |
|--|--------|----------|--|
| proposées par le MEN rendant complexe l'application des directives nationales.   |        |          | <p>Les actions du programme seront mises en œuvre sur base de critères objectifs et informés, communiqués au public. Ce principe sera adapté à chaque activité.</p> <p>Les résultats de l'évaluation du programme financé par le PME comme les études et analyses produites dans le cadre du volet 'recherche-action' feront l'objet d'un large partage au sein de la communauté éducative.</p>  |
| <b>Risques opérationnels</b>   |        |          |  |
| <b>La conception du projet en alignement avec les directives du PME ne correspond plus totalement au contexte du pays au moment de l'entrée en vigueur du financement</b>  |        |          |  |
| Au vu des incertitudes concernant la durée de la pandémie du Covid-19 et de l'évolution rapide du contexte (annonce de la réouverture progressive des écoles en juin), une partie des activités prévues au titre de la composante « riposte » au Covid-19 risque d'être en décalage avec la situation en date de l'effectivité du financement. | Majeur | Probable | <p>La majeure partie des activités ciblées dans la composante « riposte » vise à diversifier et renforcer l'offre de solutions éducatives à distance, alternatives à un enseignement en présentiel via l'élaboration de banques de ressources éducatives matérielles et multi-média. Ces activités servent donc à la fois un objectif d'urgence qu'un objectif de moyen terme pour doter l'administration scolaire à mieux répondre à une disruption du service éducatif en classe en cas de crise ultérieure entraînant à nouveau la fermeture des établissements d'enseignement.</p> <p>De plus, le MEN, l'UNICEF, le PAM et l'AFD maintiendront l'étroite collaboration qu'ils ont établie lors de la préparation du programme pour redéployer si nécessaire les ressources initialement ciblées sur des activités dont la pertinence serait remise en cause au moment de l'entrée en vigueur du financement.</p> |
| <b>L'expérience limitée de gestion de situation d'urgence freine la mise en œuvre optimale des activités dans les délais impartis</b>  |        |          |  |
| Les autorités du secteur de l'éducation-formation n'ont pas pu s'appuyer sur les données et propositions d'un « cluster éducation » pour l'élaboration de leur plan de riposte puisque ce dernier n'est pas fonctionnel au Sénégal. Il   | Majeur | Probable | <p>Si la coordination d'ensemble du programme est sous la responsabilité du MEN, le choix a été fait d'une alliance dans la mise en œuvre entre les directions et services du MEN et les agences du système des Nations-Unies qui ont l'expérience de la gestion en situation d'urgence et peuvent notamment acquérir</p>  |



|   |               |                 |  |
|---|---------------|-----------------|--|
| <p>n'existe pas d'expérience avérée de coordination efficace face aux situations d'urgence dans le secteur de l'éducation-formation au Sénégal.</p>   |               |                 | <p>des intrants dans des délais plus rapides en mobilisant des accords de long terme avec des fournisseurs.<br/>Les activités ont été définies de manière à être simples, conformément aux enseignements tirés des projets d'urgence menés dans d'autres pays de la région.</p>  |
| <p><b>Le système d'information géré par l'administration scolaire ne permet pas une remontée d'information de qualité, fiable et dans les délais pour informer de manière régulière sur l'ensemble des activités et résultats du programme</b></p>  |               |                 |  |
| <p>La capacité des autorités de l'éducation à produire des données fiables à tous les niveaux du système éducatif repose sur une remontée d'information principalement à partir des écoles et des élèves dans le cas des évaluations d'apprentissage mais aucunement des ménages. Par ailleurs la fréquence de collecte de données à l'échelle du système éducatif dans son ensemble, s'inscrit plutôt dans une démarche annuelle en raison des coûts induits. L'adaptation du système de collecte, traitement et analyse de l'information pour répondre aux exigences de suivi rapproché du programme financé par le PME risque d'être lourde avec certaines inerties.</p> | <p>Majeur</p> | <p>Probable</p> | <p>Le développement des outils de collecte et des procédures en lien avec les activités du programme seront définies dans le premier mois du programme pour nourrir la démarche d'apprentissage en continu dès le second mois.<br/>L'unité de coordination du PADES sera renforcée sur les fonctions de suivi-évaluation avec le déploiement à temps plein de cadres de la DPRE à cette fin.<br/>Des équipes de suivi seront mises en place au niveau des IEF pour responsabiliser un suivi régulier au niveau le plus déconcentré de l'administration scolaire<br/>L'intégration dans le programme d'un volet indépendant de recherche-action avec des enquêteurs déployés au niveau des IEF permettra de compléter ce dispositif notamment via des observations directes dans les ménages.</p> |

## ANNEXE 1- CADRE DE RESULTATS DU PROJET

|   | Indicateur  | Unité   | Réf. (2019) | 2020                    | 2021 | Cible finale            | Définition  | Fréquence | Source de données - méthodologie | Responsabilité de la collecte |
|---|---|---------|-------------|-------------------------|------|-------------------------|---|-----------|----------------------------------|-------------------------------|
| <b>C1-Contribuer à atténuer les effets de la crise covid-19 sur l'année scolaire 2019/20 en assurant la continuité du système et des services éducatifs</b> |   |         |             |                         |      |                         |   |           |                                  |                               |
| Accès   | Elèves du CP à la 3ème bénéficiant de ressources pédagogiques à distance/à domicile pour l'apprentissage et le soutien scolaire | Nb<br>% | 0<br>0      | 1736727<br>Au moins 72% | /    | 1736727<br>Au moins 72% | Nombre d'élèves (et Pourcentage d'élèves scolarisés à l'élémentaire et moyen général public) bénéficiaires d'au moins un type de programme d'apprentissage à distance/domicile (support papier, radio, TV, numérique) | Une fois  | Rapport de suivi / DPRE          | MEN/DPRE/ IA/IEF              |
| Enseignants   | Enseignants formés à l'utilisation des méthodes d'apprentissage à distance  | Nb<br>% | 0<br>0      | 14 500<br>20%           | /    | 14 500<br>20%           | Nombre d'enseignants (et pourcentage d'enseignants de l'élémentaire et du moyen public) ayant bénéficié d'une formation à PLANETE sur le nombre total d'enseignants de l'élémentaire et du moyen public.              | Une fois  | Rapport de suivi / DPRE          | MEN/DPRE/ IA/IEF              |

| C2-Accompagner la réouverture des établissements d'enseignement en 2019/20 et/ou le démarrage et déroulement de l'année scolaire 2020/21 en assurant la protection des élèves et des personnels et en stimulant la fréquentation et réussite scolaire des élèves vulnérables |   |    |     |                |                |                |   |                 |                         |                 |
|--|---|----|-----|----------------|----------------|----------------|---|-----------------|-------------------------|-----------------|
| Services   | Etablissements d'enseignement ayant rouvert | Nb | 0   | Au moins 8631  | Au moins 8631  | Au moins 8631  | Cumulatif<br>Nombre d'écoles élémentaires (EE) et collèges d'enseignement moyen (CEM) publics couverts par le programme ayant rouvert   | Tous les 6 mois | Rapport de suivi / DPRE | MEN/DPRE/IA/IEF |
|  |   | %  | 0   | EE et 1016 CEM | EE et 1016 CEM | EE et 1016 CEM | Rapport entre le nombre d'EE et CEM publics couverts par le programme ayant rouvert sur la totalité des établissements d'enseignants publics à ces niveaux<br><br><i>Les rapports de suivi désagrègeront le nombre d'établissements par région.</i> |                 |                         |                 |
|  |   |    | 100 | 100            | 100            |                |   |                 |                         |                 |

|            |  |    |   |                             |                              |                              |   |                 |                         |                  |
|------------|--|----|---|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|---|-----------------|-------------------------|------------------|
| Protection | Etablissements d'enseignement ayant mis en place des normes, mesures et pratiques d'hygiène pour la prévention du COVID-19 | Nb | 0 | Au moins 7767 EE et 914 CEM | Au moins 8631 EE et 1016 CEM | Au moins 8631 EE et 1016 CEM | <p><u>Cumulatif</u><br/>                 Nombre d'écoles élémentaires (EE) et collèges d'enseignement moyen (CEM) publics désinfectés, et/ou équipés de kits sanitaires de base et/ou appliquant les directives sanitaires dérivées de la réponse au covid-19</p>   | Tous les 6 mois | Rapport de suivi / DPRE | MEN/DPRE/ IA/IEF |
|            |  | %  | 0 | 90                          | 100                          | 100                          | <p>et Rapport entre le nombre d'EE et CEM publics désinfectés, et/ou équipés de kits sanitaires de base et/ou appliquant les directives sanitaires sur le nombre total d'établissements d'enseignement publics à ces niveaux dénombrés</p> <p><i>Les rapports de suivi désagrégeront le nombre d'établissements par région.</i></p> |                 |                         |                  |

|               |   |             |   |   |   |   |  |   |                                      |                     |
|---------------|---|-------------|---|---|---|---|--|---|--------------------------------------|---------------------|
| Accès         | Elèves qui sont retournés à l'école élémentaire et collèges d'enseignement moyen avec la réouverture des établissements                                     | Nb<br><br>% | EE :<br>1 801 181<br>CEM :<br>610 940<br><br>100% | Min<br>EE :<br>1 801 181<br>CEM :<br>610 940<br><br>Min<br>100% | / | Min<br>EE :<br>1 801 181<br>CEM :<br>610 940<br><br>Min<br>100% | <p><u>Cumulatif</u><br/>Nombre d'élèves inscrits l'année N dans les établissements d'enseignement publics de l'élémentaire et du collège</p> <p>Rapport entre le nombre d'élèves inscrits l'année N dans les établissements d'enseignement publics de l'élémentaire et du collège et le nombre d'élèves dénombrés en N-1</p> <p><i>Les rapports de suivi désagrégeront le nombre d'élèves par sexe et par région</i></p> | Une fois (après le début de la rentrée scolaire 2020/21)                        | Rapport de rentrée scolaire/<br>DPRE | MEN/<br>DPRE/IA/IEF |
| Apprentissage | Elèves des classes d'examen dont l'apprentissage a fait l'objet d'une évaluation pour mesurer l'incidence de la fermeture des écoles sur leur apprentissage | Nb<br><br>% | 0<br><br>0  | 214 560<br><br>100%   | / | 214 560<br><br>100%   | Nombre d'élèves de CM2 (et pourcentage du nombre total d'élèves inscrits à ce niveau) ayant fait l'objet d'une évaluation des apprentissages   | Une fois (au cours du 1 <sup>er</sup> trimestre de la rentrée scolaire 2020/21) | Rapport de suivi / DPRE              | MEN/<br>DPRE/IA/IEF |

|                                   |   |   |                            |    |      |      |  |        |                             |              |
|-----------------------------------|---|---|----------------------------|----|------|------|--|--------|-----------------------------|--------------|
| Efficacité/<br>Parcours scolaire  | Taux de transition du cycle élémentaire au cycle moyen général        | % | 73,9<br>F: 72,3<br>G: 75,8 | 72 | 74   | 74   | <p><u>Annuel</u><br/>Rapport entre le nombre des nouveaux inscrits en 6<sup>ème</sup> en année N sur le nombre total d'inscrits en dernière année du cycle primaire en année N-1</p> <p><i>Les rapports de suivi présenteront le taux de transition cycle élémentaire- cycle moyen général désagrégé par genre et par académie</i></p> | Annuel | Recensement scolaire annuel | MEN/<br>DPRE |
| Efficacité /<br>Parcours scolaire | Taux de transition du cycle moyen général au cycle secondaire général | % | 60,2<br>F : 59<br>G : 61,7 | 59 | 60,5 | 60,5 | <p><u>Annuel</u><br/>Rapport entre le nombre des nouveaux inscrits en 2<sup>nde</sup> en année N sur le nombre total d'inscrits en dernière année du 1<sup>er</sup> cycle du secondaire (3<sup>ème</sup>) en année N-1</p> <p><i>Les rapports de suivi présenteront le taux de transition désagrégé par genre et par académie</i></p>  | Annuel | Recensement scolaire annuel | MEN/<br>DPRE |



| <b>C3 -Renforcer la démarche d'apprentissage et la résilience de l'administration scolaire et des établissements d'enseignement à partir de données probantes</b> |  |    |      |            |            |            |  |                 |                      |  |
|---|--|----|------|------------|------------|------------|--|-----------------|----------------------|--|
| Produits de la connaissance   | Analyses publiées sur les effets de la crise du covid19 sur le système éducatif sénégalais | Nb | 2019 | Au moins 1 | Au moins 3 | Au moins 4 | <u>Cumulatif</u><br>Nombre d'analyses publiées sur les effets de la crise du covid19 sur le système éducatif | Tous les 6 mois | Etudes indépendantes | Institut Éducation, Famille, Santé et Genre de l'Université Assane Seck de Ziguinchor, |

## ANNEXE 2- RESUME DES INDICATEURS D'ACTIVITE

| COMPOSANTE 1  |  |
|---|--|
| A.1.1 Offrir aux enseignants des formations courtes/accéléérées sur l'usage des supports numériques, télé et audio, dans les apprentissages à distance  | 14 500 enseignants seront formés à PLANETE ( utilisation de méthodes d'apprentissage à distance)   |
| A.1.2 Elaborer et diffuser par le canal de la radio nationale et des radios communautaires des sessions à but éducatif destinés aux   | 60 heures de radio-diffusion de programmes éducatifs sur la base de 20h par mois pendant 3 mois<br>220 sessions d'émission à but éducatif diffusées sur la DRTS sur la base de 5 séances/jour pendant 1,5 mois   |
| A.1.3 Déployer des programmes de télé-enseignement sur l'ensemble du territoire à travers la télévision (canal TNT)   | Env. 3,25 millions d'élèves du primaire, du moyen et du secondaire bénéficieront d'un canal dédié sur la TNT pour tous les niveaux scolaires (jour et horaire fixe selon les niveaux/classe pour donner des repères aux enfants).  |
| COMPOSANTE 2  |  |
| A.2.1 Doter les écoles élémentaires et les collèges en kits de lavage des mains et les élèves et enseignants en kits de protection individuelle   | Env. 1,8 millions d'élèves et 50,000 enseignants des 8 631 écoles élémentaires bénéficieront d'un kit de lavage des mains<br>Env. 611,000 élèves et 17 515 enseignants des 1 016 CEM publics bénéficieront d'un kit de lavage des mains<br>Env. 265 072 élèves de CM2 et de 3e et env 68 000 enseignants seront dotés de deux masques lavables.<br>3693 écoles et collèges seront dotés de thermoflash |
| A.2.2 Distribuer des kits de désinfection et nettoyage des établissements d'enseignement  | 12 000 établissements d'enseignement (élémentaires et collèges) bénéficieront d'un kit de matériel à cet effet.  |
| A.2.3 Entretenir et maintenir des latrines et points d'eau dans les écoles élémentaires afin d'assurer le respect des normes, pratiques, et mesures d'hygiène individuelles et collectives  | 8 631 écoles élémentaires disposant de points d'eau recevront une subvention de 100 000 FCFA (env; 165\$) via les CGE destinée à la remise en état à la maintenance des points d'eau et latrines   |
| A.2.4 Organiser des campagnes de communication et de mobilisation encourageant le retour de tous les élèves en vue de la réouverture des établissements scolaires au niveau déconcentré et en vue de sensibiliser sur les gestes barrières au sein de l'école | Environ 2,2 millions d'enfants du primaire ; 750,000 du 1er cycle du secondaire; 340,000 du 2nd cycle du secondaire seront ciblés par des campagnes de communication et de sensibilisation   |
| A.2.5 Evaluer les apprentissages et mettre en œuvre un plan de remédiation calibré en conséquence   | 214 560 élèves de CM2  |
| A.2.6 Services de soutien psychosocial à destination des élèves et des personnels enseignants   | Opérationnalisation d'un dispositif de soutien psychosocial avec l'appui de 5 agents psychologues mobilisés pour une durée de 20 jours pendant 2 mois  |
| A.2.7 Rétablir le fonctionnement des cantines scolaires au sein des écoles élémentaires publiques vulnérables   | 107 000 élèves de 516 écoles élémentaires publiques vulnérables bénéficieront d'un repas nutritif pendant 4 mois (2 mois avant le démarrage de l'année scolaire 2020/21 et deux mois après le démarrage)   |
| COMPOSANTE 3  |  |
| A.3 Mettre en œuvre la démarche d'apprentissage/volet 'recherche-action'  | Un minimum de 4 études sont publiées concernant les leçons tirées de la réponse à la crise Covid19 en vue de contribuer à informer les mesures de politiques publiques structurantes utiles à la gestion de crises futures   |

### ANNEXE 3- LETTRE DE NOMINATION DE L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT COMME AGENT PARTENAIRE DU FINANCEMENT ACCELERE POUR LA REPONSE AU COVID-19

